



2016-2021
Procès-verbal n° 4b de la séance ordinaire du Conseil général
du mardi 20 septembre 2016, salle du Grand Conseil, Fribourg

Présidence: M. Christophe Giller

Ouverture de séance

La séance est ouverte à 19.33 heures.

Présence de 57/80 Conseillers généraux et de 5/5 Conseillers communaux.

Arrivée tardive annoncée (1): M. Vincent Pfister, dès 20.00 heures.

Excusés (21): MM. et Mmes Caroline Ayer, Christophe Bettin, Marc Bugnon, Raphaël Casazza, Marc-Antoine Gamba, Xavier Ganioz, Joël Gapany, Benoît Hemmer, Emmanuel Kilchenmann, Gisela Kilde, Martin Kuhn, Geneviève Liaudat, Matthieu Loup, Jérôme Magnin, Jean-Frédéric Python, Valérie Rück, Sandra Sabino, André Schoenenweid, Laurent Thévoz, Pascal Wicht et Simon Zurich.

Absent (1): M. Gabriel Kappeler.

Scrutateurs: Mme et MM. Bernard Dupré, Jean-Noël Gex, Alain Maeder, François Miche, Mario Parpan et Yolande Peisl-Gaillet.

Secrétariat: Mmes Anne Banateanu, Ingrid Buntschu, Nathalie Defferrard Crausaz et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: Mme Gisèle Cotting.

1. Communications du Président

Le Président. M. le Syndic, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, M. le vice-Président, chers collègues, j'ouvre cette séance de relevée de la séance des 19 et 20 septembre 2016. Avant de poursuivre l'ordre du jour où nous l'avons laissé hier, je vous donne la liste

des personnes excusées ce soir. (cf. supra). Je vous prie à tous de bien vérifier que votre badge est bien inséré, puisqu'il y en a un qui clignote.

Nous en étions restés au point 7.

7. Modification de l'article 24 al. 3 du règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg et le statut des membres du Conseil communal (indemnités des membres du Conseil communal) – Message n°9

Rapport de la Commission financière

Ingold François, Président de la Commission financière. En date du 5 septembre 2016, la Commission financière et M. le Syndic se sont entretenus sur le Message n°9 donnant suite et mettant fin à une procédure qui a été générée par la proposition n°14 de MM. P. Kilchenmann (UDC) et P. Wicht (UDC). Ainsi, à partir de 2017, les jetons de présence perçus par les membres du Conseil communal seront versés à la Commune, comme le sont déjà les indemnités fixes, ce qui représente environ 50'000 francs par an.

M. le Syndic nous a rappelé que les jetons de présence touchés par le Conseil communal sont une forme de reconnaissance de leur investissement en temps dans divers gremiums. Ces jetons présentaient une inégalité entre les différents membres du Conseil communal, car tous n'étaient pas membres de sociétés. En y renonçant, cela signifie une perte de salaire qui varie entre 5 et 8'000 francs par Conseiller communal. N'ayez pas peur, ce n'est pas par mois.

Les grands perdants de la proposition de MM. P. Kilchenmann et P. Wicht seront, selon M. le Syndic, les différentes associations, puisque cette perte substantielle de salaire aura des répercussions sans doute sur la participation des membres du Conseil communal aux assemblées générales des différentes associations. Néanmoins, nous ne pouvons qu'encourager les Conseillers communaux à continuer, dans la mesure du possible, à participer pleinement à la vie associative de la ville, ce dont je ne doute pas.

Après les corrections orthographiques d'usage, la Commission financière a accepté, à l'unanimité des 10 membres présents, la modification de l'article 24 alinéa 3 concernant les indemnités des membres du Conseil communal.

Rapport du Conseil communal

Steiert Thierry, Syndic. Le présent Message donne suite à la proposition n°14 déposée le 30 juin 2014, proposition qui avait pour objet une modification partielle du règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg et le statut des membres du Conseil communal. Concrètement, la proposition consistait à ce que les jetons de présence, perçus par les membres du Conseil communal dans l'exercice de leur fonction, soient versés intégralement à la Commune. Jusqu'à présent, seules les indemnités fixes sont reversées à la Commune.

Le Conseil communal a présenté son Rapport final en séance du Conseil général du 16 février 2016. Il concluait à l'acceptation de la proposition, en précisant que le système en vigueur a toujours été considéré comme adéquat; cette distinction entre indemnité fixe et jeton de présence avait d'ailleurs en son temps été proposée par la Commission financière. Les indemnités touchées par les Conseillers communaux sont censées rémunérer une charge de travail supplémentaire, souvent non négligeable, ainsi qu'une responsabilité accrue en raison de leur présence dans des conseils d'administration ou d'autres organes décisionnels auprès de personnes morales de droit public ou privé. Cette pratique a toutefois été remise en question au niveau de l'Etat, et le Conseil d'Etat a conclu à son abandon, en raison notamment de l'inégalité qui en résulte entre les membres d'un même exécutif. Un Message y relatif a été présenté au Grand Conseil et sera débattu lors de la prochaine session. Le Conseil d'Etat précisant qu'en guise de compensation partielle, il prévoit de réactualiser les indemnités forfaitaires perçues par ses membres.

En ce qui concerne la proposition n°14, le Conseil général a accepté le Rapport final en date du 16 février 2016. Dans la mesure où il s'agit d'une question qui relève de la compétence du Conseil général, nous vous présentons donc aujourd'hui un Message allant dans le sens voulu. Malgré l'effet induit sur la rémunération des Conseillers communaux, nous renonçons à y intégrer une reconsidération des salaires des membres du Conseil communal, en précisant cependant qu'une revalorisation des indemnités forfaitaires devrait être prévue au cours de la présente législature, à l'instar de ce que le Conseil d'Etat a prévu au niveau cantonal.

Finalement, en ce qui concerne le rapport de la Commission financière, je me permets d'ajouter une petite précision, car nous sommes probablement en présence d'un malentendu. Si j'ai dit que la perception de jetons de présence par les Conseillers communaux aurait une incidence sur les associations ou les œuvres de bienfaisance, etc., je crois que ce que j'ai dit à la Commission financière n'était pas que cela aurait une incidence sur notre assiduité dans la présence auprès des organes décisionnels dans les sociétés où nous sommes représentés, mais plutôt que les jetons de présence que nous percevons en fin d'année servent - je pense parler pour la plupart de mes collègues - souvent à répondre aux très nombreuses sollicitations que nous recevons de la part des associations culturelles, sportives, sociales ou autres œuvres de bienfaisance les plus diverses; ceci aura certainement, en tout cas en ce qui me concerne, une incidence sur les perceptions des subventions par ces institutions-là.

Discussion générale et entrée en matière

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Dupré Bernard (UDC). C'est avec satisfaction que le groupe UDC a pris connaissance de l'acceptation par le Conseil communal de la modification du règlement fixant l'organisation générale de la ville de Fribourg et le statut de ses membres à l'article 24 alinéa 3.

Cette modification aura une incidence financière positive pour la Ville, estimée à 50'000 francs par année, sans pour autant pénaliser injustement les Conseillers communaux puisque ces indemnités sont liées à la fonction de conseillers communaux et payées comme telles!

Le groupe UDC a particulièrement apprécié la décision du Conseil communal de ne pas chercher à compenser les montants concernés par ladite modification du règlement en augmentant ses indemnités.

Rapport du groupe socialiste

Jungo Adeline (PS). Lors de sa séance du 12 septembre 2016, le groupe socialiste a attentivement examiné le Message n°9 et a émis les remarques suivantes.

Tout d'abord, ces jetons de présence sont, à maintes reprises, reversés à des associations caritatives œuvrant essentiellement en faveur des habitants de notre ville. Puis, lors de notre discussion, il a été mentionné que la suppression des jetons de présence a d'ores et déjà été introduite auprès des Conseillers d'Etat (non seulement de Fribourg mais aussi d'autres cantons). Or, une hausse salariale a immédiatement été observée partout, suite à la suppression de ces jetons de présence.

Le groupe socialiste soutiendra donc en grande majorité ce Message en se demandant toutefois quand est-ce que la Ville augmentera en parallèle les salaires de ses Conseillers communaux.

Rapport du groupe libéral-radical

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR). Une majorité du groupe PLR soutiendra la modification de l'article 24 alinéa 3 du règlement. Cependant, j'ai deux remarques à faire:

La première remarque est technique. Notre groupe regrette que le règlement ne définisse pas les situations dans lesquelles un cadeau peut être conservé par un Conseiller communal. Le code pénal suisse ne fixe pas de limite. Nous sommes d'avis que, dans certains cas, juridiquement, l'acceptation de cadeaux paraît impossible, quelle que soit leur valeur. Je pense par exemple à un marché public et à un soumissionnaire qui voudrait, à Noël, offrir un cadeau à un Conseiller communal impliqué dans le processus de décision. A titre de comparaison, nous relevons que le Conseil fédéral a pris le soin de régler clairement la problématique, via l'article 93 OPers (Ordonnance sur le personnel de la Confédération). Nous prenons acte que votre Service juridique estime superflu de régler cette question dans le règlement mais nous craignons que, dans sa formulation actuelle, le règlement n'expose à certains risques un Conseiller communal qui conserverait certains présents, même s'ils coûtaient moins de 200 francs.

Ma deuxième remarque est moins technique. Es gibt gute Gründe für die Änderung des Reglements zu sein. Wir sind ja auch mehrheitlich dafür. Aber es bleiben mit diesem Reglement etliche Fragen offen, eben etwa die Frage, in welcher Situation ein Geschenk angenommen werden darf oder nicht. Ob sich mit diesem Reglement allerdings die hochgekochte politische Diskussion über die Nebeneinkünfte von Exekutivmitgliedern beruhigen lässt, das sei dahingestellt. N'oublions pas que la discussion sur les indemnités des membres de l'exécutif a été lancée par des cercles politiques qui n'hésitent pas à attaquer à chaque occasion "la classe politique". Meine Damen und Herren, vergessen wir nicht, dass diese Diskussion, die nicht nur hier in Freiburg, sondern in der ganzen Schweiz geführt worden ist und immer noch geführt wird, für einen grundlegenden Vertrauensverlust in die Regierungen steht. Wenn man diese Diskussion mitverfolgt hat, dann hat man bisweilen den Eindruck bekommen, unsere Regierungen hätten nichts anderes im Sinn, als sich tagtäglich nach Strich und Faden zu bereichern. Das demokratische System - das wissen sie selber - ist undenkbar ohne ein grundsätzliches Vertrauen in die Exekutivmitglieder.

Wenn Sie den fünf Personen - hier gegenüber - unterstellen, dass sie durch nichts anderes getrieben sind, als durch blanke Bereicherungsabsicht, wie können Sie dann mit diesen weiter zusammenarbeiten?

Wenn wir nicht amerikanische Zustände wollen, wo ein politischer Abgeordneter nicht einmal zu einem Kaffee eingeladen werden darf, - wenn wir solchen Zuständen nicht Tür und Tor öffnen wollen, dann sollten wir uns hüten, die Diskussion über Nebeneinkünfte der Regierungsmitglieder ständig neu zu befeuern.

Pour terminer, notre groupe déposera un amendement concernant l'article 24 alinéa 3.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Le groupe CG-PCS salue l'effort de transparence et d'économie du Conseil communal à travers ce Message. En se basant sur un principe clair et simple, le nouveau règlement permettra ainsi d'éviter toute discussion et toute équivoque quant à la rémunération de nos Conseillers communaux. L'effort global de 50'000 francs qui leur est demandé n'est pas insignifiant, je tiens à le souligner ici, et il serait souhaitable que l'argent ainsi récupéré par la Commune serve à développer la solidarité avec les plus démunis.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

Thiémard Cécile (DC/vl). Le groupe DC/vl accepte la modification de l'article 24 alinéa 3 du règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg et le statut des membres du Conseil communal, en remerciant tout particulièrement les Conseillers communaux de permettre, dès le 1^{er} janvier 2017, d'approvisionner ainsi un compte de produits qui pourrait s'intituler "produits d'indemnités diverses". J'annonce d'ores et déjà que, lors de la séance du budget, à titre personnel, je proposerai l'utilisation ou la réaffectation du montant de ce compte, estimé environ à 50'000 francs, en faveur des enfants du cercle scolaire des niveaux infantine et primaire de la Ville de Fribourg, tout particulièrement en faveur de l'accueil extrascolaire et des "Mittagstisch".

Steiert Thierry, Syndic. Permettez-moi de rebondir sur une question soulevée par Mme B. Acklin Zimmermann, qui cherchait à définir quand un cadeau peut être accepté par un Conseiller communal et quand il ne peut pas l'être. Mme B. Acklin Zimmermann relève le fait que le code pénal ne dit rien. En effet, le code pénal lui-même ne dit rien de précis sur les montants limites. Par contre, la jurisprudence relative aux articles 322 du code pénal est abondante et fixe cette limite aux environs de 200 francs. C'est une chose, c'est un indice parmi d'autres. Ensuite, il y a bien sûr aussi le fait d'avoir conscience de "qui vous invite et dans quel contexte". Vous avez parfaitement raison Mme B. Acklin Zimmermann, parfois on pourrait risquer de tomber dans un système à l'américaine mais on doit tenir compte du fait que si une personne vous invite à un dîner, ne serait-ce qu'un menu du jour à 15,60 francs, si cette personne-là se trouve être liée à un dossier qui est en cours et qui est conflictuel avec la Ville, il semble évident qu'une certaine prudence et un bon sens doivent nous conduire à ne pas accepter cette invitation. Je crois qu'on peut donc résumer la réponse à donner à votre question ainsi: la jurisprudence d'une part et le bon sens conduisent notre pratique en ce qui concerne l'acceptation ou la non-acceptation de cadeaux.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n°9.

Article premier

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). J'ai une demande d'amendement à vous présenter:

Proposition d'amendement du groupe PLR:

Le règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg et le statut des membres du Conseil communal est modifié comme suit:

Article 24 alinéa 3

Toutes les formes d'indemnités liées à la fonction de conseiller communal ou de conseillère communale sont acquises à la Commune **et soumises à publicité annuelle.**

Pourquoi? Parce que je pense que c'est utile d'avoir une transparence annuelle des indemnités qui retourneront à la Commune sous une rubrique commune dans les comptes. Ce montant peut naturellement varier d'une année à l'autre. Cet amendement doit servir à la transparence des comptes.

Moussa Elias (PS). J'ai juste une petite question, peut-être un peu embêtante et pinailleuse: est-ce que cet amendement a été déposé par écrit?

Le Président le confirme.

Moussa Elias (PS). Sur le fond, je pense effectivement que l'idée qui sous-tend cet amendement est tout à fait judicieuse. Est-ce qu'il faut véritablement encore prévoir cela dans ce règlement, dans la mesure où effectivement, de toute manière, cette information sera publiée soit dans les comptes, soit dans le budget? Je ne vois pas la nécessité de prévoir cette information et d'alourdir encore une fois ce règlement. De toute manière, on retrouvera ces chiffres soit dans le budget, respectivement dans les comptes. A mon sens, il n'est pas nécessaire d'accepter cet amendement, raison pour laquelle je vous propose de le refuser.

Steiert Thierry, Syndic. Nous n'avons pas discuté au sein du Conseil communal de cette disposition. Aussi, je propose de ne pas entrer en matière sur cet amendement, non pas parce qu'il nous dérange sur le fond mais effectivement parce que je rejoins ce que vient de dire M. E. Moussa. On ne voit pas vraiment le sens de prévoir explicitement la publicité de ces montants, du moment où tant la Commission financière et encore a fortiori les groupes de la Commission financière qui examinent l'Administration générale, voire les Conseillers généraux en plénum lorsqu'on discute du budget ou des comptes, ont la possibilité de demander le détail de cette rubrique budgétaire. C'est déjà le cas aujourd'hui d'ailleurs avec les indemnités qui sont versées depuis toujours à la caisse communale. On ne voit pas pourquoi encore ajouter cette phrase qui n'ajoute strictement rien, sinon qu'il faudrait encore définir la forme sous laquelle cette publicité particulière serait faite. On peut, a fortiori, aussi se demander pourquoi précisément une publicité des montants de cette rubrique? Vous allez donc nous demander un rapport annuel sur ces indemnités, ces jetons de présence, ce qui ne pose aucun problème, mais pourquoi ces montants-là et pourquoi pas d'innombrables autres montants qui peuvent être aussi intéressants et qui pourraient aussi faire l'objet de listes? A notre sens, on fait ici double emploi.

Vote

Opposée à l'amendement du groupe PLR, la proposition du Conseil communal l'emporte par 38 voix contre 13 et 6 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du CC: 38 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Dupré Bernard (UDC), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Maeder Alain (DC-vl), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Müller Christine (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Peisl-Gaillet Yolande (Verts), Perritaz Pierre-Alain (PS), Reber Jung Elisabeth (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Thiémard Cécile (DC-vl), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Weibel Rainer (Verts)

Ont voté contre la proposition du CC (en faveur de l'amendement du PLR): 13 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Fasel Blaise (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gex Océane (PLR), Jacquat Vincent (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mutter Christa (Verts), Papaux David (UDC), Roelli Claire (PS), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), von Gunten Thomas C. (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 6 Altermatt Bernhard (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Métrailler Jean-Jacques (-), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (-)

Le présent article est ainsi adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 53 voix sans opposition et 3 abstentions, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- La loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (ReLCo);
- Le règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg et le statut des membres du Conseil communal du 5 juin 2000;
- le Message du Conseil communal n° 9, du 12 juillet 2016;
- Le rapport de la Commission financière,

Arrête:

Article premier

Le règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg et le statut des membres du Conseil communal est modifié comme suit:

Article 24 alinéa 3

Toutes les formes d'indemnités liées à la fonction de conseiller communal ou de conseillère communale sont acquises à la Commune.

Article 2

La présente modification entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Article 3

La présente modification est sujette à référendum conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

Fribourg, le 20 septembre 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Christophe Giller

La Secrétaire de Ville adjointe:

Nathalie Defferrard Crausaz"

Ont voté en faveur de l'arrêté: 53 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khmel Seewer Naïma (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Müller Christine (PS), Mutter Christa (Verts), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Peisl-Gaillet Yolande (Verts), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (--), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Thiémarc Cécile (DC-vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Weibel Rainer (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre: 0

Se sont abstenus: 3 Bourrier Hervé (PS), Ingold François (Verts), Perritaz Pierre-Alain (PS)

N'a pas voté: 1 Bernhard Altermatt (DC-vl)

20.00 heures: arrivée de M. Vicent Pfister (CG-PCS), portant le nombre de présents à 58

8. Comptes 2015 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg - Rapport

Rapport de la Commission financière

Ingold François, Président de la Commission financière. C'est avec une attention toute particulière que la Commission financière, en présence de M. le Syndic et de M. A. Dousse, respectivement Président et Administrateur de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF), s'est penchée sur les comptes 2015 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg. Comme souvent pour ce genre de sujet, les membres ont fait part de leurs interrogations et ont fait valoir leurs connaissances en la matière, afin d'objectiver pleinement le sujet et de poser les questions qui reflètent les sensibilités et les intérêts de chacun des membres et des partis présents. J'espère que c'est bien comme cela que la discussion a été comprise de part et d'autre.

En préambule, M. A. Dousse a introduit les comptes 2015 en relevant que l'année n'a pas été merveilleuse, même si la Caisse de la Ville s'en sort bien comparativement à d'autres caisses. Le prêt aux employeurs et l'immobilier permettent d'arriver à un résultat au-dessus de la moyenne suisse. Selon M. A. Dousse, les résultats obtenus montrent que la solution retenue il y a quelques années (lors de la recapitalisation) est tout à fait favorable.

Il nous a aussi été signifié que, suite à la force du franc et à l'introduction des taux négatifs, le comité est en train de réfléchir à une série d'adaptations pour que la caisse puisse garder son équilibre à long terme. La caisse de pension, subissant le trend général, est confrontée à un problème structurel qu'il faudra régler soit en augmentant le financement de la caisse, soit en diminuant les prestations, soit les deux. La baisse du taux technique étant du ressort du comité de la caisse, le Conseil général doit donc s'attendre, dans ces prochaines années, à repasser à la caisse - si je puis dire -.

En terme plus technique, il a été demandé à M. A. Dousse combien de fois la valeur des immeubles de la caisse a été réévaluée ces dernières années. Il a été répondu en substance qu'à chaque fois que le taux hypothécaire de référence avait été baissé, le taux de capitalisation des immeubles avait aussi évolué.

Un membre s'est aussi étonné du rendement décevant de nos obligations, en particulier au sujet de celles ayant été émises avant la crise obligataire que nous connaissons aujourd'hui. Il lui a été répondu que suite à une protection contre le risque de change des obligations en monnaies étrangères de l'UBS, celles-ci ont été classées en obligations suisses, ce qui a péjoré le résultat de cette catégorie de placements. Il est encore à préciser que la durée plus courte de notre portefeuille en obligations suisses nous a desservi et nous dessert encore. Cela dit, ce n'est pas une raison pour le comité de modifier cette catégorie en misant sur le long terme. Pour le résultat des obligations Monde, le mauvais résultat est clairement à imputer à l'abandon du taux plancher par la BNS.

Nous nous sommes aussi interrogés sur les pertes significatives concernant les investissements dans les matières premières, marché connu pour être très volatil, alors même que cette position représente un pourcentage marginal de l'allocation des actifs. Selon les calculs de M. A. Dousse, les performances cumulées de cette catégorie de placements sont de l'ordre de -32 % depuis neuf ans, sans compter bien entendu les agios particulièrement élevés que ponctionnent les gestionnaires, marché très pointu oblige.

A la question de savoir s'il était toujours judicieux de garder des placements en matières premières, ou de passer notre portefeuille à travers un filtre éthique ou durable, il nous a été répondu que c'est une commission de placement qui gère et maîtrise la législation sur le deuxième pilier. La Commission financière a donc pris bonne note de la stricte séparation des compétences et des pouvoirs.

La dernière ALM, c'est-à-dire la feuille de route de l'allocation des placements, date de 2013. Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts; des crues comme des assèchements ont eu lieu sur les marchés financiers. Une réactualisation de l'ALM n'est cependant pas à l'ordre du jour.

Forte de ces réflexions, considérations et questions, la Commission financière a pris acte des comptes 2015 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg.

Rapport du Conseil communal

Steiert Thierry, Syndic. Je ne serai pas très long puisque je risquerais de répéter de nombreuses choses que M. F. Ingold vient de dire.

Les comptes 2015 de la CPPVF peuvent être qualifiés de bons, si l'on considère que la performance globale est de 3,10%, c'est-à-dire nettement supérieure à l'indice de référence. Ce résultat s'explique d'une part par le taux d'intérêt du prêt à l'employeur, fixé à 4,5% et par conséquent beaucoup plus favorable que les taux pratiqués sur les marchés, et d'autre part par le rendement attractif de nos immeubles. Si la caisse n'arrive néanmoins pas à atteindre de meilleurs rendements, cela s'explique bien sûr par la morosité des marchés financiers, dont les effets pèsent encore bien plus lourdement sur d'autres caisses de prévoyance, publiques ou privées.

Avec une fortune nette de prévoyance qui avoisine les 173 millions de francs, et des capitaux de prévoyance à hauteur de 234 millions de francs, le taux de couverture selon l'OPP2 est de 73,9%, en légère baisse par rapport à 2014 mais en conformité avec les objectifs statutaires. Le taux de couverture des actifs progresse et passe à 29,9%, alors que la garantie de la commune s'élève aujourd'hui à 61 millions de francs.

En définitive, on peut constater que la CPPVF se porte bien, que sa situation est tout à fait comparable à celles des autres caisses publiques de Suisse romande. Pour pouvoir affronter les défis actuels et futurs, elle n'échappera toutefois pas à une baisse du taux technique – nous l'annonçons dans le rapport – avec les conséquences que cette mesure aura sur les capitaux de prévoyance et sur le taux de couverture. Le Comité a entamé les travaux dans ce sens, afin que les mesures imposées par le droit fédéral et par les autorités de surveillance puissent être réalisées d'ici au début 2018.

Le Président. Je vous rappelle que nous allons simplement prendre acte de ces comptes. J'ouvre néanmoins la discussion à leur propos.

Discussion générale et entrée en matière

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Marchioni Pierre (UDC). Être bon, meilleur ou moins bon, tout dépend des concurrents choisis en vue de la comparaison. La Caisse de prévoyance de la Ville de Fribourg a la regrettable habitude de regarder davantage vers l'arrière du peloton plutôt que vers l'avant. Si vous aviez changé d'optique,

vous auriez constaté que vous n'êtes, et de loin, pas dans le peloton de tête. Lire dans la presse que le résultat de 2015 est très bon – cela, je ne l'invente pas, puisque c'est le titre en grand d'un des journaux de la Ville - cette qualification se passe de tout commentaire. Nos réflexions à ce sujet sont les suivantes:

1. Une ponction d'un peu plus d'un million de francs sur la réserve de fluctuation de valeur en vue d'un lissage du résultat final n'est déjà pas le signe avant-coureur d'un "très" bon résultat! Ce d'autant plus que ladite réserve est tellement insignifiante qu'il suffirait d'une forte accélération de la correction des marchés financiers pour la réduire à néant....! Et cette correction ne saurait tarder dans l'environnement général actuel!
2. Rappelons que le résultat de l'année 2014 était positif pour un montant de 32'190'393 francs alors que l'année 2015 boucle sur une perte de 2'974'000 francs. Et voici que le "très" bon résultat pâlit de plus en plus...!
3. Cerise sur le gâteau, la garantie de la Commune augmente de 3'980'975 francs et passe de 57'022'000 francs à 61'003'000 francs. Et alors là, ce n'est pas bon du tout...! Evidemment en comparaison avec la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg à l'égard de laquelle le Canton affiche une dette de 1,2 milliard de francs, tout devient relatif...!
4. Depuis 2008 et lors de chacun de nos rapports et dans chacune de nos analyses, nous relevons le retard pris par la Caisse de prévoyance pour s'aligner sur le taux technique et éviter ainsi de se trouver dans l'obligation d'injecter de nouveaux capitaux. Or, jamais la Ville de Fribourg n'a daigné prendre des mesures préventives. Elle n'agit que le couteau sous la gorge. Lors du bouclage de l'exercice 2014, nous avons relevé que l'abaissement du taux technique de 4,5% à 3,5% devenu contraignant était insuffisant; à l'époque déjà, le taux technique de la DTA 4 se situait à 2,75%. Que lisons-nous aujourd'hui? Le taux technique de référence publié par la CSEP (Chambre suisse des experts en caisse de pensions) est de 2,75% et c'est à ce niveau que la Caisse de prévoyance de la Ville souhaite abaisser le taux technique. Cependant, rappelons que les placements de référence sur le marché obligataire notamment indiquent que les emprunts à 10 ans de la Confédération atteignent un rendement négatif de 0,38% et ceux à 20 ans sont négatifs de 0,05 %. On comprendra donc que, dans une telle situation, rien ne justifie un dépassement du taux d'intérêt technique par rapport au taux de référence de la DTA 4 qui lui s'élève à 2,5%. C'est donc à ce niveau-là au minimum que le taux technique doit impérativement être ramené. En réalité nous sommes convaincus que ce taux technique ne devrait en aucun cas dépasser 2,25%! Mais pourquoi donc la Commune traîne-t-elle les pieds et n'ouvre que maintenant les discussions à ce sujet, alors que la situation est connue depuis au moins deux ans...? Quelles que soient les conclusions de cette analyse, l'UDC ne tolérera pas que les contribuables de la Ville doivent une fois encore payer pour le rééquilibrage de la Caisse de prévoyance. Nous précisons ce point pour la simple et bonne raison que les réserves éventuelles dans lesquelles il serait possible de puiser sont pratiquement inexistantes. Même les immeubles n'offrent plus un "kopeck" de réserve...!
5. Dès notre rapport du 28 septembre 2009 sur les comptes 2008, le groupe UDC a relevé son incompréhension face aux investissements consentis par la Caisse de prévoyance dans le domaine des matières premières. Depuis cette date, chaque année, nous avons relevé ce non-sens en précisant que le domaine des matières premières est un secteur hautement spéculatif réservé exclusivement aux investisseurs prêts à supporter de gros risques et surtout à les assumer. Tel n'est pas le cas de la Caisse de prévoyance. Nous constatons actuellement que le résultat des investissements dans ce domaine depuis l'année de la recapitalisation comprise,

soit en 2006, est une perte de plusieurs dizaines de milliers de francs, si ce n'est davantage. Nous demanderons encore des explications détaillées par le biais d'une question séparée. L'explication de la diversification ne tient pas la route car on ne diversifie que dans les "bons risques" et certainement pas dans des secteurs que l'on ne connaît pas! Quant à l'allocation stratégique, elle n'est en aucun cas conçue de manière rigide et elle doit évidemment tenir compte des capacités effectives face aux risques du détenteur des capitaux concernés.

6. Reste encore et toujours en suspens la bénédiction du Service des communes au sujet de l'artifice comptable de l'aller-retour virtuel des 56,1 millions de francs. Nous avons déjà posé la question de savoir si le Conseil communal s'était déjà intéressé à savoir quelles seraient les retombées de ladite opération dans le cas d'une fusion entraînant une liquidation totale ou partielle de la Caisse? Nous attendons une réponse depuis plus d'une année!
7. Le système mixte actuel prévoit une revalorisation de la somme des salaires et une indexation annuelle des pensions. Qu'en est-il à ce sujet pour les deux dernières années?
8. Pour le reste, nous maintenons nos réflexions déposées lors de la recapitalisation de la Caisse de prévoyance (rapport du 21 janvier 2013) et demeurons convaincus que seul un passage rapide à la primauté des cotisations et un alignement sur les règles appliquées dans les Caisses privées permettront à la Caisse de prévoyance d'arriver à bon port.

Nous vous remercions d'ores et déjà des réponses que vous voudrez bien apporter à nos questions.

Conclusion

Notre inquiétude est toujours aussi vive et nos conclusions demeurent inchangées: nous estimons que, sans modifications structurelles fondamentales, cette Caisse de pension n'est pas viable. Nous n'hésiterons donc pas, le moment venu, à soumettre une nouvelle fois la solution de subdivision de la Caisse en deux entités comme nous l'avions fait lors de la recapitalisation.

Le groupe UDC prend acte des comptes au 31 décembre 2015 de la Caisse de prévoyance de la Ville de Fribourg en émettant une fois de plus les plus sérieuses réserves.

Rapport du groupe socialiste

Graden Lise-Marie (PS). Je commence avant tout par déclarer mes intérêts: j'étais membre du comité de cette Caisse jusqu'au 30 juin de cette année. Les comptes présentés aujourd'hui sont donc aussi un peu les miens. Cela étant, je m'exprime au nom du groupe socialiste.

Voilà l'automne. Voilà la séance du Conseil général où l'on aime faire le procès de cette caisse de pension. La séance où l'on regarde les résultats, et quels qu'ils soient, on regrette qu'ils ne soient pas meilleurs, parce qu'on l'avait bien dit, on aurait pu faire différemment, on aurait dû faire différemment. C'est la séance où les conseils fusent, où les comparaisons sortent de toutes parts, où les indices et les taux de référence font les beaux. Mais voilà, ce procès est inutile. Et les "on aurait pu faire mieux", une fois que les comptes sont établis, tout autant.

Notre caisse est bien gérée et s'adapte pas à pas aux nouvelles directives imposées par Berne. Elle suit le chemin qu'on lui a dessiné, autant que faire se peut. Parce que les vrais procès qu'il faudrait mener sont les suivants:

- Un procès contre ces ordonnances fédérales qui ne cessent de rendre plus complexes les placements rentables pour les institutions de prévoyance, en limitant par exemple les investissements dans l'immobilier, contrairement à toute logique;
- Un procès contre le monde de la finance où l'on doit maintenant payer pour épargner, payer pour placer, et même payer pour perdre de l'argent;
- Un procès contre toutes les décisions qui refusent ou limitent l'engagement de personnel supplémentaire, car ce sont les cotisations de ces jeunes assurés actifs qui permettront la survie de la Caisse.
- Et faut-il aussi faire notre propre procès, nous autres, ces hommes et ces femmes qui ne cessent de vivre plus longtemps et de vieillir... encore et encore, toujours plus longtemps... Et que dire de la médecine qui nous y aide? Voilà les réels problèmes de notre Caisse, pardon, de toutes les caisses de pension.

Mais nous ne sommes pas là pour mener des procès ni pour dire ou entendre ce que nous ferions tous mieux. Non, nous sommes là pour entendre que la Caisse, même si ses résultats sont bons et tout à fait conformes à ceux qui étaient envisagés lors de sa recapitalisation en 2013, la Caisse va au-devant d'années difficiles. Des mesures devront être prises. Les "y a qu'à" ne suffiront pas.

C'est ici que notre groupe espère que toutes les mesures envisageables seront prises en considération, avec pourquoi pas un zeste d'originalité. C'est ici que notre groupe fait part de son souci de veiller aux acquis des travailleurs et travailleuses et à la protection que tout bon employeur leur doit.

La réponse ne pourra pas simplement être une baisse du taux technique avec les conséquences désastreuses que cela provoquerait. Nous autres, Conseillers généraux, n'aurons dans nos mains que l'outil du financement pour participer à la stratégie qui doit être mise en place pour cette caisse. Et sans le sou, ce sont les prestations qui passeront à la trappe.

Je peux déjà vous le dire, le groupe socialiste s'engagera à protéger au maximum les prestations aux assurés actifs. Et je fais part ici de l'intérêt de plusieurs de nos membres à recevoir une information complète sur les solutions envisageables pour traverser les années qui viennent. Mais voyez-vous, en fin de compte, peut-être que le seul procès qui vaille, fondamentalement, est celui du deuxième pilier lui-même...

Sur ces mots, notre groupe prend acte des comptes 2015 de la CPPVF.

Rapport du groupe libéral-radical

Jacquat Vincent (PLR). Le groupe PLR a examiné les comptes 2015 de la Caisse de prévoyance. L'année 2015 est la deuxième année qui fait suite aux mesures structurelles et de financement décidées début 2013 par notre Conseil et mises en vigueur dès 2014.

Nous relevons dans ces comptes que la performance globale est plus faible qu'en 2014, ce qui augmente le déficit technique de 3 millions de francs supplémentaires pour le porter à 69,7 millions de francs. Le point le plus important est le degré de couverture légal, qui a diminué et qui s'élève à 73,9%. Il est en baisse de 1% par rapport à l'année dernière et clairement en dessous de la moyenne des caisses de droit public à capitalisation partielle puisque la moyenne pour ces caisses-là s'élève à 78,1%. Je précise que, selon les nouvelles dispositions légales, - et c'est là l'importance de ce taux de

couverture et de la recapitalisation, que nous avons faite il y a deux ans -, dès que le taux de couverture redescendra en dessous de 70%, la Caisse devra être assainie immédiatement. Des mesures d'assainissement supplémentaires sont donc déjà programmées et il est primordial de les anticiper. Aussi notre groupe propose-t-il que le comité de la Caisse de prévoyance décide sans délai les trois mesures suivantes:

- La première concerne le taux technique. Toutes les caisses de pension ont fait le même constat et son adaptation fait simplement preuve d'un réalisme nécessaire. Actuellement, les capitaux de prévoyance sont calculés avec un taux technique de 3,5%, alors que le taux de référence se situe à 2,75%, voire plus bas pour les caisses privées. Il est donc impératif de baisser ce taux technique. Il est donc aussi important de garder à l'esprit ce que signifie une baisse du taux technique, puisqu'une telle baisse provoquera une augmentation des capitaux de prévoyance pour les rentiers et une baisse des rentes prévisibles pour les actifs, avec pour corollaire une diminution du taux de couverture. Cela aura pour effet que nous nous approcherons des 70%, seuil à partir duquel la Caisse devra être assainie immédiatement.
- La deuxième mesure que nous préconisons, c'est l'augmentation de l'âge de référence de la retraite à 65 ans, respectivement à 64 ans. Cet âge de référence est actuellement à 63 ans. L'âge de référence, pour ceux qui n'avaient pas participé au débat, c'est l'âge à partir duquel une retraite anticipée est possible, sans qu'il y ait de retenue si ce n'est celle liée au nombre d'années de cotisation. Donc, il n'y a pas de raison de mettre cet âge de référence à 63 ans; il devrait être à 65 ans et à 64 ans, comme pour tous les travailleurs et travailleuses dans ce pays. Je rappelle qu'à ce niveau-là, dans les discussions sur le refinancement de la Caisse de prévoyance au début 2013, l'âge de référence avait été thématiqué mais que, dans un souci de compromis, on n'avait pas voulu bouger les diverses propositions. Il est donc désormais possible d'ajuster cet âge de référence, puisque la recapitalisation de la Caisse a eu lieu.
- Notre troisième proposition concerne la parité du taux de cotisation. Cette proposition avait d'ailleurs été émise par notre groupe et notamment aussi par le groupe des Verts en 2013: il faut atteindre la parité 50-50 entre la part de l'employeur et celle de l'employé, comme c'est le cas dans la très grande majorité des caisses de pension de Suisse. Il n'y a aucune raison de garder un financement de 54,5% de la part de l'employeur contre 45,5% pour les employés. Nous proposons donc que le comité se penche rapidement et décide une cotisation paritaire à 11% pour tout le monde, selon l'article 9 des statuts de la Caisse.

Pendant, ces mesures ne suffiront certainement pas à résoudre le problème de la structure de la Caisse tant que celle-ci applique un système mixte de primauté des prestations et de primauté des cotisations: c'est là que réside le problème. Le système le plus équitable dans le système de la LPP actuelle est le système de la primauté des cotisations et il est urgent de tendre vers cette solution. Des propositions avaient d'ailleurs été émises en 2013 par un autre groupe politique à ce sujet et le conseil de la Caisse devrait sans tarder reprendre cette variante qui, je vous le rappelle, prévoyait de créer un deuxième plan, un nouveau plan pour tous les nouveaux collaborateurs, puisque lorsqu'on changera de système de prévoyance si on gardait la Caisse de prévoyance actuelle, il faudrait atteindre rapidement, quasiment de manière immédiate, un taux de couverture de 100%, ce qui ne serait pas possible. Pour cela, il faudrait créer un deuxième plan de prévoyance pour tous les nouveaux collaborateurs et faire en sorte que la Caisse de prévoyance actuelle s'éteigne au long des années futures.

Nous avons tendance à oublier dans ce débat - et je ne peux cautionner les propos qui ont été émis par ma collègue tout à l'heure - que nous ne sommes pas les représentants des employés de la

Commune. Nous avons du respect pour les employés de la Commune mais nous sommes les représentants de la population et des contribuables. Or, lorsqu'on parle de la Caisse de prévoyance, il n'y a pas seulement deux acteurs, il n'y a pas seulement les employés et les employeurs mais aussi la population et les contribuables qui eux paient chaque année un peu plus d'un million de francs pour les rentes des employés de la Commune.

Sur ces trois propositions et ces quelques remarques, notre groupe prend acte des différents rapports et des comptes annuels 2015 de la Caisse de prévoyance.

Rapport du groupe des Verts

Mutter Christa (Verts). Après une relativement bonne année 2014, nous voilà dans une année normale, donc plus mitigée. Nous observons un tassement des revenus, du bénéfice et du rendement des placements. Tout cela s'inscrit dans le mouvement des autres caisses. Les autres orateurs l'on dit, avec une performance de 3,10%, nous nous situons en dessous du taux technique de 3,5% et aussi de la performance nécessaire qui serait de 4,25% ou de 4,5%, qui servirait à couvrir les engagements courants.

La Commission financière pointe du doigt un placement en matières premières douteux, pour désigner un fautif à cette situation. Je penche plutôt pour la situation générale des marchés financiers et la longévité comme facteurs coûteux.

Personnellement, j'approuve une politique de placement éthique, qui respecte certaines limites, même s'il est évident que celle-ci ne sauvera pas la situation financière de la caisse, pas plus qu'une autre stratégie.

Cela dit et n'en déplaise à Mme L.-M. Graden, nous avons le droit d'examiner ces résultats et même de faire part de nos réflexions. Mme L.-M. Graden, vous n'étiez pas là à l'époque où nous avons soulevé au Conseil général la situation catastrophique de notre caisse, afin d'entamer les mesures d'assainissement. C'était vraiment le dernier moment. Car c'est bien le Conseil général qui a levé le lièvre. Cela a coûté jusqu'ici plus de 80 millions de francs à la Ville et si on ne l'avait pas fait à ce moment-là, cela aurait même pu coûter davantage. Et puis, surtout, nous avons vu que d'autres caisses ont été beaucoup plus sévères envers les rentiers.

Wir wiederholen uns beim Bericht zur Pensionskasse eigentlich jedes Jahr. Wie die Vertreter der SVP und der FDP gesagt haben, haben wir die gleiche Diskussion schon mal geführt und verschiedene Vorschläge gemacht. Der technische Zinssatz - das wissen wir - er ist zu hoch eigentlich für das, was wir uns leisten können. Die Überlegungen sind immer ein bis zwei Jahre verspätet. Sie werden gemacht, sie müssen gemacht werden. Das reglementarische Rentenalter ist mit 63 Jahren ja noch komfortabel und die Finanzierung der Beiträge 50 zu 50 wäre eine Möglichkeit um die Lasten ausgeglichener zu verteilen.

Es gibt beim heutigen System eigentlich nur drei Kategorien von Verlierern und eine kleine von Gewinnern. Die einzigen Gewinner sind jene, die schon länger in Rente sind. Die haben noch die guten Renten, die von allen andern mitfinanziert wurden. Alle andern sind eigentlich Verlierer oder künftige Verlierer. Entweder jene, die in den nächsten Jahren in Rente gehen oder die jetzigen Angestellten der Stadt, die höhere Prämien zahlen um die Senioren zu finanzieren und nicht ihre eigene Rente, wie es eigentlich vorgesehen wäre vom System der Pensionskasse her. Auf der anderen Seite die

Bevölkerung, die ja mit ihren Steuern den Arbeitgeberanteil zahlen und da eigentlich einen übergrossen Anteil zahlen. Wie gesagt, das System produziert im Moment vor allem Verlierer.

Noch eine Bemerkung zu einem Detail, das vielleicht keines ist, in den Anlagen per Kategorie, die auf Seite 16 des Berichtes präsentiert werden. Wir haben da unter dem Titel "Strategie" Zahlen zwischen 0 und 30% Obligationen, zwischen 0-35% Anlagen beim Arbeitgeber, 6-12,5% Aktien Welt oder Aktien Schweiz. Und eine Spanne von 20-30% bei den Immobilien. Das ist einfach keine Strategie. Solche Spannweiten pro Kategorie können nicht als Strategie bezeichnet werden. Eine richtige Strategie definiert Spannweiten von etwa 3-5% um dem Anlageausschuss eine Richtlinie zu geben und damit die Versuchung zu mindern, auf jede Bewegung der Märkte unnötig zu reagieren. Die Spannweiten, die hier angegeben sind, können nicht als Richtschnur dienen. Sie sind einfach zu weit. Wenn die Anlagen zu schnell und zu oft gewechselt werden - das wissen wir heute - dann erhöht das die Spesen, das Risiko und die Verluste.

En guise de conclusion, voici une dernière réflexion générale. Le système des caisses de pension a atteint ses limites. Avec l'évolution attendue des marchés financiers ces prochaines années par les experts, il est illusoire de vouloir garantir le niveau des rentes actuelles. La refonte nécessaire du système est en cours au niveau national, et si on regarde du seul côté des caisses de pension, il y aura une série de douloureuses désillusions, pas seulement pour la nôtre mais pour toutes les caisses. Quand les marchés vont bien, la caisse de pension va bien. Quand le marché va mal, la caisse de pension va mal. Quant au système AVS, un autre pilier, il va aussi bien quand le marché fonctionne. Mais quand les marchés vont mal, l'AVS fonctionne encore malgré tout. Ce sont - ce n'est pas moi qui le dit - les professeurs d'économie de Saint-Gall et de Zurich qui l'affirment aujourd'hui, presque en catimini: l'AVS est un pilier plus solide que celui des caisses de pension. Face à ce problème de fond, que pouvons-nous faire pour la CPPVF? A moyen terme, il faudra à nouveau assainir la caisse de pension ou commencer à réfléchir à une des trois propositions ou à deux des trois propositions. À long terme, tournons-nous davantage vers l'AVS et à court terme, votons oui le 25 septembre prochain.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

Sacerdoti Alexandre (DC/vl). Rassurez-vous, le groupe DC/vl ne reviendra pas sur les suggestions et en restera aux remarques de fond énoncées par la Commission financière. C'est vrai, n'en déplaise aux remarques ou aux suggestions qui sont faites en ce terme et sur ce sujet. En ce qui concerne la gestion de fonds, on est toujours plus intelligent en sortant de l'église, c'est vrai, mais il ne faut pas oublier que cette caisse de pension, avec sa recapitalisation a touché le budget de la Ville et le touche pour de nombreuses années. Il est donc tout à fait légitime que tous les partis et tous les citoyens se préoccupent de sa bonne gestion. Ainsi, toutes les suggestions, toutes les remarques, tous les conseils peuvent être entendus et, je crois, doivent être entendus et peut-être suivis dans certains cas. Ce qui nous préoccupe le plus, c'est la remarque du rapport de l'organe de révision de la Caisse de prévoyance, qui se situe à la page 2, au dernier paragraphe où il est dit: "*Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires (Titre) Nous avons vérifié si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et la complexité de la caisse; concernant le système de contrôle interne, nous relevons qu'il n'existe à ce jour pas de documentation écrite à son sujet. Nous recommandons la mise en place d'un tel document et son application.*"

Cela peut paraître un détail, passé inaperçu, mais tant qu'il n'y aura pas de contrôle interne documenté, cela veut dire qu'il n'y a pas de contrôle interne, même si nous considérons qu'il peut y avoir une tradition de bonne pratique et une probité, une intégrité qui va de soi. S'il n'y a pas de contrôle interne documenté, il n'y a pas de contrôle interne *per se*. Qu'est-ce que cela veut-dire? Cela veut dire que nous ne sommes pas du tout sûrs si les bonnes pratiques sont respectées et si elles sont contrôlées de façon régulière. Ce petit paragraphe n'a l'air de rien mais il est essentiel; il vient se rajouter malheureusement, c'est vrai, aux "il n'y a qu'à, il faut que, on aurait dû" mais encore une fois, si tout le monde va dans le même sens je pense que nous pouvons y arriver.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Le bilan de la Caisse de pension de la Ville nous fait immanquablement penser au récit biblique des sept vaches grasses et des sept vaches maigres. C'est dire que nous avons une certaine perplexité. D'un côté, nous ne pouvons qu'être satisfaits du résultat obtenu qui est correct et même meilleur que la moyenne des caisses de pension publiques et de l'autre, nous ne pouvons évidemment pas taire notre inquiétude face à l'avenir de la Caisse et à une quasi certaine baisse des rentes. La gestion de la Caisse en soi n'est pas sujette à discussion mais le résultat évidemment dépend fortement d'une conjoncture que nous avons peu de moyens d'influencer. Il serait probablement temps de repenser fondamentalement les équilibres entre les trois piliers de notre prévoyance vieillesse. Mais là encore le débat ne se passe pas dans cet hémicycle. En fin de compte, nous ne pouvons que prendre acte des comptes 2015 de la Caisse de pension de la Ville avec l'espoir de quelques années de vaches grasses.

Rugo Claudio (--). J'aimerais voir, dans ces comptes, l'apparition future des employés à temps partiels de la Ville de Fribourg (comme par exemple ceux des professeurs des activités extrascolaires). Cela fera l'objet d'un futur postulat sur les contrats à durée déterminée et indéterminée.

Novice dans l'analyse comptable, je relève toutefois la difficulté à suivre le rapport du Conseil communal. Je pensais à ce jour que la difficulté majeure des mathématiques résidait dans l'addition, la soustraction, la multiplication et la division. Je m'aperçois aujourd'hui que c'est plus pernicieux. Le Conseil communal confond l'apostrophe et le point. Tous les chiffres, en pages 1 et 2 du rapport du Conseil communal au Conseil général, sont donc à diviser par mille. Au présent donc, j'apostrophe notre Conseil communal pour qu'à l'avenir, il ne confonde point: virgule, point, et apostrophe! À moins que ce ne soit une confusion en vue des prochaines élections cantonales qui sème un trouble malsain pour nos finances? Pour rappel: (d e u x p o i n t s) l'apostrophe, jadis émission littéraire, est bien l'identité visuelle du canton!

Pour ma part, Monsieur le président, à cette intervention j'y mets un point.

Papaux David (UDC). Pour ma part, j'estime que la Caisse de prévoyance de la Ville de Fribourg fait souci! Selon moi, nous fonçons dans le mur, nous n'arriverons plus à la financer. Il faut donc prendre des mesures drastiques pour éviter le "crash". Une réévaluation des biens immobiliers n'est qu'un leurre! Nous n'arrivons pas à maintenir le cap, sans parler de ce qu'il se passerait s'il y avait une nouvelle crise immobilière. Peut-être même que certains biens sont déjà surévalués. Il serait peut-être temps de reconsidérer les raisons pour lesquelles des privilèges ont été accordés aux employés communaux. Il faut absolument une parité des cotisations, baisser le taux technique qui est actuellement utopique et bien au-dessus de ce qui se fait usuellement. D'autre part, il vaut mieux une retraite une ou deux années plus tard que pas de retraite du tout. Par conséquent, peut-être faudrait-il

aussi fixer un âge de la retraite semblable à ce qui se fait actuellement dans le secteur privé. Je me rappelle d'un slogan qui disait "Pour tous sans privilège". Peut-être le temps est-il venu, pour ceux qui le scandaient, de joindre les actes à la parole...

J'espère que vous êtes conscients du problème et que vous aurez le courage d'apporter les solutions qui s'imposent.

Steiert Thierry, Syndic. Vous me permettez de ne pas répondre dans le détail à toutes les interrogations et toutes les interventions qui ont été faites sur la gestion de la Caisse, puisque c'est à juste titre que M. M. Page l'a dit tout à l'heure, la gestion de la Caisse n'est pas forcément en discussion aujourd'hui. Par contre, je rejoins aussi ce qu'a dit M. A. Sacerdoti. Effectivement, même si le Conseil général prend acte et ne prend seulement acte de ce rapport et de ces comptes, il est logiquement légitime que le Conseil général, qui représente la population, s'inquiète de la santé et de la situation de la Caisse de prévoyance. C'est quelque chose qui est tout à fait normal, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous vous présentons aussi ces comptes en plénum et nous les discutons chaque année.

Je ne vais pas revenir sur tous les points qui ont été soulevés, je passerai juste en revue quelques points partant du principe que l'intervention de M. P. Marchioni, particulièrement avertie et complète, sera aussi complétée par une question écrite lors de laquelle nous pourrions traiter ces éléments-là, de manière beaucoup précise. Je vous avouerais, M. P. Marchioni que je ne suis pas un spécialiste des finances mais tout comme il n'est pas nécessaire d'être un pilote de A380 pour être un dirigeant d'une compagnie aérienne. Je me permets de faire en sorte que nous soyons entourés d'un comité qui apporte les compétences complémentaires nécessaires à la bonne gestion de la Caisse et aussi à répondre aux bases légales nécessaires prévues par la loi fédérale.

Je rebondis juste sur deux ou trois éléments. M. P. Marchioni, vous nous dites qu'il manque des mesures préventives, qu'il y a de la réactivité mais pas de proactivité. Il est vrai que nous devons aujourd'hui baisser le taux technique, je crois que tout le monde l'a dit, nous le savions déjà depuis une année ou deux mais tout le monde sait aussi que de prendre une telle mesure, - et là je crois qu'il a eu quelques déclarations qui étaient en soi contradictoires - de prendre une telle mesure signifie clairement une péjoration du taux de couverture. J'ai entendu dire aujourd'hui de la part de certains intervenants qu'il faut absolument baisser le taux technique mais qu'il ne faut pas que le taux de couverture soit touché. Or, ce sont des choses qui sont intimement liées. Le taux technique, nous n'avons pas le choix, nous devons de toute façon le baisser. Par contre, si vous dites, M. P. Marchioni, que baisser le taux technique à 2,75% est encore trop peu, qu'il faut le baisser encore davantage, en raison notamment des résultats extrêmement mauvais des rendements sur les obligations de la Confédération ou d'autres placements sur le marché, nous pouvons répondre que nos placements, d'une part l'emprunt auprès de l'employeur et d'autre part les immobiliers directs sont de nature à nous permettre un taux qui sera légèrement plus élevé au taux que certaines caisses pratiquent aujourd'hui ou qui sera recommandé sous peu de 2,25%. Donc, un taux de 2,75%, d'une part, nous semble encore défendable, mais, d'autre part, il faut bien comprendre que si on allait encore plus bas que 2,75%, les mesures d'assainissement qui seront obligatoirement liées à cette baisse seront encore infiniment plus importantes et plus douloureuses que celles que nous devons de toute façon déjà prendre.

Les interventions de M. V. Jacquat vont un peu dans le même sens. Effectivement, je viens de le dire, le taux technique n'est pas encore fixé aujourd'hui. Le taux que nous viserons résultera du travail et des réflexions que nous allons mener, notamment aussi sur les trois propositions que vous avez faites, avec notre expert LPP, au sein du comité. Avant de soumettre aux employeurs un paquet de mesures avec des variantes, nous allons tout examiner. Toutes les propositions que vous avez faites font logiquement parti de ces réflexions-là et seront probablement un mixte de la plupart des propositions qui ont été formulées, que ce soit la baisse du taux technique, l'augmentation de l'âge de la retraite ou travailler sur les cotisations. En revanche, je dirais qu'une simple parité du taux de cotisation est bien jolie mais n'apporte rien pour l'assainissement de la situation financière de la Caisse. En revanche la question de la primauté des cotisations fera aussi l'objet de ces réflexions.

Finalement, je rebondis sur l'intervention de M. C. Mutter qui nous rappelle qu'effectivement c'est en 2004 que le Conseil général avait soulevé la situation, qui pouvait être considérée comme désastreuse, voire catastrophique. C'est aussi la raison pour laquelle aujourd'hui, vous avez raison, le Conseil général doit continuer de se préoccuper de la Caisse. Par contre, je peux vous assurer que nous ne sommes plus dans le même monde que celui qui prévalait en 2004, ou auparavant. Nous avons aujourd'hui une situation qui est certes difficile mais une situation qui est parfaitement comparable à toutes les autres caisses comparables en Suisse avec un taux de couverture qui est loin d'être à l'objectif défini par la stratégie, mais qui est tout à fait défendable en fonction des marchés financiers et de la situation qu'on rencontre aujourd'hui. En plus, nous avons une surveillance multiple exercée à la fois par l'expert LPP, par l'organe de révision, par l'autorité de surveillance, qui a été régionalisée et qui est beaucoup plus sérieuse et plus sévère qu'auparavant, quand les autorités de surveillance étaient encore cantonales; de plus, au-dessus de tout cela, existe une autorité suprême de surveillance au niveau national. Aussi, ce système ne nous permet plus aujourd'hui de partir dans des dérives telles que nous avons connues avant 2004. Vous allez me répondre que, non loin d'ici, une caisse a pu partir dans de telles dérives, alors que la LPP était déjà bien échafaudée et bien instrumentée pour assurer une surveillance parfaite. C'est vrai, si on est victime d'une escroquerie ou d'une négligence grave, sans vouloir qualifier ce qui s'est passé dans d'autres caisses, il est clair que n'importe quelle caisse peut être flouée par de tels agissements. Mais, je le répète encore une fois, les organes tels que nous les avons constitués aujourd'hui avec la commission de placement, composée de M. J. Pollet et M. L. Simon-Vermot, mais aussi avec la commission immobilière, qui a été étoffée notamment avec une personne qui est extrêmement au clair sur les pratiques du marché immobilier et qui est très soucieuse de la santé de la caisse, ces organes-là, associés aussi à la présence de M. Stéphane Riesen, qui est un expert LPP en lequel je crois, nous permettent d'avoir une confiance parfaite et de voir l'avenir avec une certaine aisance et confiance.

En ce qui concerne la remarque de M. A. Sacerdoti sur le contrôle interne, je crois que M. L. Dietrich souhaiterait encore rajouter une intervention.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je voulais juste donner un complément d'information à M. A. Sacerdoti, dont nous rejoignons les soucis. Pas plus tard que la semaine passée, M. L. Simon-Vermot, Chef du Service des finances de la Ville, M. A. Dousse, Administrateur de la CPPVF et moi-même avons eu une entrevue avec des représentants de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat afin d'échanger sur leur système de contrôle interne. Nous avons donc pu voir leur outil et constaté que nous souhaitions aller tout à fait dans la même direction. Il faudra un peu de temps pour le mettre en place mais cela en vaudra la peine. En effet, un système de contrôle interne, je le confirme, doit être documenté, sinon ce n'est pas un système de contrôle interne.

Le Conseil général prend acte des comptes 2015 de la Caisse de prévoyance de la Ville de Fribourg.

Le Président. Merci à son administrateur et aux membres de son comité.

Pause

La séance est interrompue à 20.45 heures. Elle reprend à 21.00 heures.

15. Décision quant à la transmission des postulats

Le Président. Je rappelle que, lors de ses séances des 8 juin et 23 août 2016, le Bureau a accepté la qualification de tous les postulats. Toutefois, le Bureau a jugé les postulats n° 7 et 8 irrecevables. Les autres ont tous été jugés recevables.

- n° 2 de M. François Ingold (Verts) et de 25 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la pertinence de l'introduction, dès l'entrée en vigueur de la RIE III, d'un taux d'imposition communal unique pour les personnes morales dans les communes du Grand Fribourg

Dietrich Laurent, Directeur des finances. C'est avec un grand intérêt que le Service des finances et le Conseil communal ont étudié ce postulat. Ils reconnaissent le bien-fondé du sujet et assurent que les conséquences issues de cette réforme sont suivies très régulièrement. Cependant, ils sont d'avis qu'il est prématuré d'entreprendre cette étude en raison des éléments suivants:

- 1) le processus de décision et d'entrée en vigueur de la troisième réforme d'imposition des entreprises (RIE III) est encore long, ce d'autant qu'un référendum a été lancé. Suite à la décision populaire, une décision devra être prise au niveau cantonal. Il est plus que probable que la nouvelle loi n'entre en vigueur que dans plusieurs années et même si c'est le cas, dans la présente législature, par exemple en 2020, les effets ne s'en feront ressentir sur les finances communales que durant la prochaine législature.
- 2) les chiffres annoncés par l'Etat sont très largement inspirés d'hypothèses. Vous citez le coefficient communal moyen de 0,75 mais on peut encore penser à l'ensemble des possibilités d'allègement, par exemple la "patent box" ou les pertes éventuelles de contribuables. Si l'exercice cantonal est excellent, afin de donner une impulsion pour les communes, les chiffres en soi ne peuvent être établis tant que le processus législatif n'est pas terminé. Pour connaître la pertinence d'un taux unique, donc son chiffrage, il faut se baser sur des chiffres justement.
- 3) un tel exercice devrait mobiliser non seulement les services de la Ville mais ceux des communes du Grand Fribourg. Or, le périmètre n'est pas fixé et le taux d'impôt unique n'est pas calculable en l'état. Cette étude serait extrêmement lourde en termes de ressources. Enfin, l'association fribourgeoise des communes (ACF) a réactivé un groupe "fiscalité" dans le but de suivre l'évolution du dossier de la RIE III. Etant donné que le Chef du Service des finances sera

impliqué dans ce groupe de travail, il serait alors préjudiciable de démarrer un processus parallèle avec un autre calendrier et avec d'autres buts dans un délai de réponse d'un an pour un postulat, en l'occurrence.

Je tiens à souligner que le refus de transmission de ce postulat est d'ordre technique et n'a rien à voir avec la fusion, contrairement à ce que nous avons pu lire dans la presse. J'ai l'impression qu'il n'y a pas grand-monde dans cette salle qui refuserait une fusion. A titre informatif, le nouveau Conseil communal a relancé une série de rencontres avec les exécutifs des communes voisines. La première a eu lieu la semaine dernière. De plus, il planche actuellement sur une brochure informative au sujet de la nouvelle loi cantonale. Enfin, il négocie actuellement, afin de pouvoir poser, avec au moins une autre commune, une demande de lancement de processus cantonal selon cette nouvelle loi dans les plus brefs délais. Quant au sujet financier, probablement le plus critique dans le dossier de la fusion, je suis prêt personnellement à me déplacer dans chaque commune pour ouvrir les discussions, échanger les informations et commencer à trouver des solutions aussi infimes soient-elles.

En conclusion, ce postulat se base sur une base légale au développement incertain, considère une proposition dont la pertinence pour la Commune n'est pas avérée et dont l'étude sera extrêmement lourde alors que l'ACF a réactivé un groupe dédié à ce sujet. Pour ces raisons, le Conseil communal propose de ne pas transmettre ce postulat.

Ingold François (Verts). Merci beaucoup M. L. Dietrich d'avoir pris le temps de répondre, vous savez combien j'estime votre travail et le Service des finances dans sa globalité. Néanmoins, le but de ce postulat n'est pas de donner plus de travail, clairement pas. Le but de ce postulat est d'aller rencontrer les autres communes. C'est clair, aujourd'hui nous avons un nouveau Conseil communal. Ce postulat a mûri pendant les cinq années de la précédente législature où j'avais vraiment l'impression qu'il n'y avait pas de contact entre les communes.

Que demande concrètement ce postulat? Il demande d'étudier la pertinence. Est-ce que c'est pertinent d'aller rencontrer les autres communes pour leur demander si c'est une bonne chose de mettre au point un coefficient unique pour le Grand Fribourg? Il ne demande pas de créer une politique fiscale à partir de zéro mais vraiment d'aller rencontrer les gens. Si nous voulons fusionner, je crois que la première chose à faire est de rencontrer les gens. Et j'ai l'impression que, dans la politique de fusion, dans la volonté de fusion, tout le monde est pour la fusion mais personne ne va discuter avec les autres. Quand je discute avec les Conseillers communaux des autres communes, ils critiquent la Ville de Fribourg. Quand je discute avec les Conseiller communaux et mes collègues de la Ville de Fribourg, ceux-ci disent: "Oui, mais les autres communes?" Discutons! Tout ce que je demande, c'est que nous discussions! Etudier la pertinence, c'est aller rencontrer les gens. Pour savoir si c'est pertinent, nous aurons au moins discuté. Peut-être n'y a-t-il pas de pertinence? Peut-être que personne ne veut? Peut-être même que, tout d'un coup, nous nous demanderons pourquoi est-ce que nous voulons fusionner? Nous sommes quand même bien tout seuls. Ce sera peut-être le constat auquel nous allons arriver. En attendant, j'aimerais que nous puissions aller rencontrer les autres communes et parler de fiscalité. J'ai le sentiment que si nous pouvons parler de fiscalité avec les autres communes, alors nous pourrions vraiment parler de tout. S'il y a un truc qui est ennuyeux à discuter et sur lequel j'ai vraiment l'impression que nous allons nous bagarrer, c'est bien la fiscalité. C'est un des aspects du postulat.

Concrètement, que demande ce postulat? Qu'avons-nous? Nous avons un territoire; nous avons la Ville de Fribourg. Nous pouvons regarder la Ville de Fribourg en petit, nous pouvons regarder la Ville

de Fribourg en grand taux: s'arrêter aux frontières de la Ville de Fribourg pour décider si une entreprise paie 0,81 ou 0,66 ou 0,73 ou je ne sais quoi, cela devient complètement absurde. Dans une perspective de fusion, de toute façon, nous aboutirons à un coefficient unique. C'est peut-être une bonne manière de commencer avec les entreprises. Cela ne veut pas dire que ça va réussir mais ça veut juste dire que Fribourg, qui est la ville leader dans ce dossier, entreprend une discussion avec les autres communes pour savoir si c'est pertinent de mettre un coefficient unique. Il est vrai que lorsque nous parlons de fusion, il en va un petit peu comme de la caisse de pension, nous sommes tous docteurs. Nous avons tous des projets: qui a envie de construire des téléphériques, qui des piscines, qui des ronds-points, etc. Tout cela est bien, mais moi je vous parle de politique fiscale. Ce ne sont pas des actions, comme ça, ponctuelles, comme ouvrir un robinet, faire une piscine ou un téléphérique. Je vous parle de politique fiscale. Je crois que si nous voulons nous rencontrer, si nous voulons faire une fusion, il faut que nous parlions de politique, sans toutefois arrêter de parler d'action. Je crois cependant que les actions ne sont pas le plus important. Le plus important, c'est la politique. Je vous remercie de votre attention. Je m'excuse d'avoir été un peu long, je me suis un peu laissé aller.

von Gunten Thomas C. (UDC). Der Finanzhaushalt, welcher heute jede Gemeinde selbst beherrscht, ist mit dem Steuerfuss für juristische Personen intim verbunden. Die Steuerharmonisierung soll somit in der Hand des Bundes und des Kantons bleiben. Die Freiburger Gemeinden behalten ihre Steuerautonomie wie es der Artikel 1 des kantonalen Gesetzes über die Gemeindesteuern vorsieht.

L'UDC Fribourg-Ville est unanimement d'accord que ce n'est pas du ressort de la Ville de Fribourg d'étudier la pertinence d'une imposition communale unique des personnes morales dans les communes du Grand Fribourg. C'est pourquoi, l'UDC Fribourg-Ville vous propose de rejeter ce texte.

de Reyff Charles (DC/vl). Le prêche de notre collègue F. Ingold, qui en soi dit la même chose que notre Directeur des Finances, ne fait que renforcer l'avis du groupe DC/vl de rejeter ce postulat, non pas sur l'idée et sur le principe mais sur le fait que les discussions sont en cours. Le Conseil communal les a réactivées, la discussion va être faite, nous avons tous admis que cette question doit être traitée non seulement par le Grand Fribourg mais doit résulter d'une collaboration Ville - Agglomération - Etat, donc beaucoup plus large que notre petit périmètre. Les jalousies entre les communes et les critiques, nous les connaissons trop bien depuis 1803. Je pense que nous sommes arrivés au bon moment pour aller de l'avant dans le cadre de cette RIE III et nous ne ferions qu'enfoncer une porte ouverte et exiger beaucoup de travail de l'Administration en acceptant la transmission de cet objet. Nous proposons donc de le rejeter en faisant confiance au Conseil communal et aux déclarations du Directeur des Finances.

Hayoz Jérôme (PS). Le groupe socialiste a décidé la liberté de vote, après un long et vif débat. Nous n'avons aucune divergence de fond avec l'auteur et en principe il n'y a rien qui parle contre ce postulat. Cependant, le groupe socialiste n'a pas été unanime sur le choix de l'instrument et du processus proposés. Les conséquences de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) sur les finances publiques vont être grandes. Les partis du centre et de la droite ont vraiment "débordé" lors des débats tenus à l'Assemblée fédérale, à Berne. Pour le groupe socialiste, il s'agit d'un acte irresponsable et, au vu de tous les problèmes financiers de notre Commune, complètement irrationnel.

J'ai assisté hier, avant la séance de notre Conseil, à l'assemblée générale de l'Association fusion 21. J'ai entendu le témoignage d'un Directeur d'une entreprise du plateau de Moncor, une personnalité loin d'être membre de notre parti, qui a dit, grosso modo, que son entreprise s'était installée par hasard à Villars-sur-Glâne, il y a quelques années, parce qu'il y avait un bon cadre et de bons terrains. Il est venu et est resté. Par conséquent, aujourd'hui le fait que cette Commune a de bonnes rentrées fiscales sur les personnes morales est aussi le fruit du hasard. Cela nous dit à quoi sert la concurrence fiscale: au hasard.

Viele meinen oder hoffen, dass wenn die Unternehmenssteuerreform III kommt, sich die Situation bezüglich der verschiedenen Steuersätze in der Freiburger Agglomeration vielleicht etwas abschwächen wird. Dies wird höchst wahrscheinlich auch der Fall sein, da die Gemeinde Villars-sur-Glâne stark von den Steuererträgen der Unternehmungen abhängig ist. Unsere Freude darüber ist aber nicht wirklich vorhanden, denn die Kollateralschäden bleiben. Es gibt eine finanzielle Schwächung der öffentlichen Hand und zukünftig wird noch weniger Geld für Bildung, öffentlicher Verkehr, Kultur, Sport und andere wichtige Investitionen zur Verfügung stehen. Nun ist der Vorstoss des Kollegen F. Ingold nicht explizit an die Unternehmenssteuerreform III gebunden, doch ist dies ein wichtiger Punkt. Denn einerseits könnte eine Harmonisierung der Unternehmenssteuersätze in Gross-Freiburg natürlich die Fusion begünstigen, aber andererseits ist gerade die Steuerthematik das Filetstück der Fusionsdiskussion. Und somit fragt sich ein Teil unserer Fraktion ob dieser Diskussion getrennt von den üblichen Fusionsverhandlungen sinnvoll oder überhaupt möglich ist. Sollte nicht eher alle Energie in den Fusionsprozess gesteckt werden, wo diese Frage so oder so zum "pièce de résistance" wird. Andererseits ist auch klar, sollten sich die Gemeinden ausserhalb von Fusionsverhandlungen und innert nützlicher Frist über das Filetstück Steuersatz einig werden, dann steht einer Fusion des Grand Fribourg nicht mehr viel im Weg und wenn dies über das Postulat erreicht wird, dann umso besser.

Graden Lise-Marie (PS). Je prends la parole pour dire que, pour ma part, je vais soutenir ce postulat parce qu'un postulat, comme tous les autres, demande simplement une étude. En l'occurrence, il s'agit d'une étude pour aller discuter avec nos voisins. Je pense que le geste politique de ne pas transmettre ce postulat... Nous ne sommes pas en train de voter une décision quelconque, nous transmettons un postulat. Nous en transmettons une ribambelle sur des sujets vraiment peu importants et, dans ce cas, nous ne transmettrions pas un postulat qui vise une ouverture sur la fusion? Qu'est-ce qui demande au Conseil communal d'arriver avec une solution ficelée dans un an? Rien! Le postulat demande une étude et de mener une discussion. Si, dans un an, le Conseil communal voit que les discussions vont bon train ou qu'il n'arrive à rien ou que ce n'est pas encore prêt, il reviendra devant le Conseil général avec un rapport qui dira: "voilà, le projet de fusion n'est pas prêt mais les discussions vont bon train". Que vise ce postulat? Que nous apporte-t-il à nous, Conseillers généraux? Une information! Bêtement! Une information sur les discussions! Nous nous plaignons de ne pas être assez informés. Pour ma part, je pense que c'est un bon moyen de l'être et je soutiendrai donc la transmission de ce postulat.

Vote

Le Conseil général accepte par 31 voix contre 20 et 7 abstentions de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n°2 de M. François Ingold et de 25 cosignataires.

Ont voté en faveur de la transmission: 31 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Garghentini Pythou Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Hayoz Jérôme (PS), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Mutter Christa (Verts), Odermatt Tina (PS), Peisl-Gaillet Yolande (Verts), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (--), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vorlet Philippe (PS), Weibel Rainer (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 20 Altermatt Bernhard (DC-vl), de Reyff Charles (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Giller Christophe (UDC), Gremaud Claude (UDC), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Müller Christine (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Vincent (CG-PCS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Thiémond Cécile (DC-vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS)

Se sont abstenus: 7 Ducommun Lorraine (PS), Grandjean Alexandre (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS)

- n° 3 de M. Claude Schenker (DC/vl) et de 40 cosignataires demandant au Conseil communal une étude sur la faisabilité d'un nouveau site scolaire, voire d'une ou plusieurs nouvelles filières scolaires, à Gambach

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Schenker Claude (DC/vl). Avant de déposer ce postulat, j'ai pris mon plan de Fribourg et mon bon vieux compas Kern! J'ai tracé quelques cercles qui m'ont vite confirmé que, mis à part Bourguillon et quelques maisons au bas de la Pisciculture et à Grandfey, il n'y avait qu'une seule large bande sur l'axe allant des Grand-Places à la route de la Broye, en passant par Jolimont, Gambach et Guintzet, que donc seule cette bande se trouve être à plus de 750 mètres à vol d'oiseau du site scolaire le plus proche. Qui plus est sans transports publics ou scolaires et encerclée par les quasi-autoroutes de Beauregard et du Jura, que les écoliers doivent donc traverser quatre fois par jour. Et même si, pour vous aujourd'hui, compas Kern se traduit par Google Maps ou par une autre "App", le résultat des mesures sera le même, charme suranné et précision suisse en moins.

Alors je me suis dit qu'avant d'investir 37 millions de francs pour faire de nouvelles écoles en agrandissant le site déjà immense de la Vignettaz, il fallait examiner d'autres implantations, moins chères aussi. Ce postulat demande dès lors au Conseil communal d'étudier la création d'un site scolaire vers Jolimont, en ne négligeant aucune des options qui pourraient être envisagées: le postulat en énumère plusieurs, de manière réaliste mais non exhaustive.

Comme rappelé hier soir, le bâtiment de l'Ecole libre publique (ELP) sis à l'angle Gambach - rue des Ecoles - avenue de l'Europe n'est plus utilisé par l'ELP dès cette rentrée 2016, mais loué au canton pour des cours de langue. Voilà une école toute prête moyennant un coup de peinture: la ville ne pourrait-elle vraiment pas la louer ou l'acquérir à des tarifs raisonnables? Et si cela devait échouer, le quartier n'est pas dépourvu d'alternatives. La DOSF libère la rue des Ecoles: n'y a-t-il vraiment plus de place à côté du CO de Jolimont pour au moins une filière primaire, si l'on utilise peut-être en plus le parking de la rue des Ecoles, déjà propriété de la Ville également. A défaut, la Commune a-t-elle pris langue avec la paroisse Saint-Pierre, qui a acquis il y a moins de cinq ans et pour environ trois millions de francs seulement une parcelle de plus de 6'300 m², fort peu bâtie encore, entre Beauregard et Jolimont? Ou alors avec les Sœurs de Saint-Pierre Canisius, propriétaires voisines de la paroisse Saint-Pierre d'une parcelle de plus de 11'000 m² on-ne-peut-mieux centrée, elles qui, malheu-

reusement et sans vouloir aucunement leur manquer de respect, diminuent vite en nombre et en force? Ou sinon encore, qu'en est-il à la rigueur du gigantesque Salesianum aujourd'hui?

On nous a dit hier soir que ce n'est pas Gambach qui se développe, mais plutôt la Fonderie, la route de la Glâne et la Gare. Cela me semble correct et c'est heureux ainsi que ce ne soit pas Gambach. Mais voilà justement un argument pour créer un site vers Jolimont plutôt que d'agrandir la Vignettaz. Un tel nouveau site scolaire primaire, en effet, serait à proximité immédiate de Beauregard, de Monséjour, Gambach. De même avec le prochain nouveau passage sous les voies ferrées vers Beauregard, le prometteur quartier de la Gare, le PAD Pilettes, le haut de la route Neuve et même le début de Pérolles seraient bien plus proches de ce nouveau site que du Botzet. Avec une solution non seulement win-win, mais carrément triple gagnant: gagnant pour la Vignettaz, où de la place serait libérée pour les nouveaux quartiers du sud de la ville; gagnant pour Pérolles, où de la place pourrait être libérée aussi notamment pour le PAD Gachoud (car il n'est pas raisonnable non plus d'envoyer les écoliers de la rue Gachoud jusqu'à la Vignettaz, à plus d'un kilomètre, faute de place au Botzet, comme on a pu le lire dans le Message n° 6 traité hier soir); gagnant enfin pour tout le quartier du futur site et pour les nombreux enfants de toute la zone que j'ai mentionnée, des Grand-Places à Beauregard, des Pilettes au Guintzet, de Monséjour à Miséricorde.

Alors non, Mmes et MM. les Conseillers communaux, contrairement à ce que vous affirmiez hier soir, une telle étude n'avait pas encore été faite. Elle n'a en effet pas pu l'être, puisque des développements comme celui de la Gare et des PAD Pilettes et Africanum, par exemple, ne sont connus que depuis peu de temps. Alors oui, Mmes et MM. les Conseillers communaux, le besoin existe, aujourd'hui comme demain, car il ne peut pas en être autrement à l'heure actuelle dans un quartier si proche de la Gare de Fribourg, dont on sait l'attrait pour les habitants en mal de transports publics.

Si vous deviez nier le besoin aux alentours de Jolimont, c'est que vous n'auriez pas voulu le trouver, pas voulu autre chose que la seule Vignettaz. En effet, faites un cercle sur la carte non pas de 750 ou bientôt de 1000 m autour de la Vignettaz, mais faites un cercle ne serait-ce que de 500 à 600 mètres autour de Jolimont – je vous prête volontiers mon compas Kern si vous le voulez – et vous verrez que ce n'est pas une seule filière, mais certainement plus de deux qui y seraient nécessaires.

J'espérais voir ce postulat transmis plus tôt, avant le Message concernant la Vignettaz, mais quoi qu'il en soit le débat d'hier soir a prouvé son utilité. Je remercie les 40 cosignataires et d'avance vous toutes et tous pour la transmission de ce postulat!

Vote

Le Conseil général accepte par 53 voix contre 3 et 1 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n°3 de M. Claude Schenker et de 40 cosignataires.

Ont voté en faveur de la transmission: 53 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Müller Christine (PS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Peisl-Gaillet Yolande (Verts), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (--), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Thiémond Cécile (DC-vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Weibel Rainer (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 3 Garghentini Python Giovanna (PS), Page Maurice (CG-PCS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS)

S'est abstenue: 1 Odermatt Tina (PS)

N'a pas voté: 1 Mutter Christa (Verts)

- n° 4 de M. Claudio Rugo (--) demandant au Conseil communal une étude sur la nomination d'une personne distincte chargée des problèmes liés au "mobbing" pour l'ensemble des employés communaux, indépendamment du type de contrat de travail (CDD-CDI); subsidiairement une redéfinition du cahier des charges du Chef de service des relations humaines

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal considère que ce postulat enfonce en quelque sorte des portes ouvertes, puisque nous avons d'ores et déjà un mandat externe avec une entreprise spécialisée dans le domaine du "mobbing". Ce mandat externe a pour avantage de solliciter une personne neutre en cas de "mobbing" non une personne interne à l'Administration communale, ce qui pourrait être perçu, par les personnes concernées, comme non neutre. En revanche, le Conseil communal, sur le fond, ne s'oppose pas à la transmission de ce postulat mais son rapport final consistera probablement à confirmer ce que je viens de dire.

Rugo Claudio (--). Tout d'abord j'aimerais connaître le nom de cette personne ou de cette entreprise qui s'occupe du "mobbing" parce que j'ai été personnellement confronté à ce problème, comme dix autres personnes engagées aux activités extrascolaires. D'abord trois personnes ont été congédiées. Ceci avait passé dans les journaux et concernait, je ne veux pas citer les noms, la potière, celle qui faisait la porcelaine, et une troisième personne. Je ne me rappelle plus exactement, c'était il y a huit ans. Entretemps, la Ville avait perdu 500'000 francs parce qu'elle a dû payer les deux années de congé, suite à un arrangement interne. Ensuite, les problèmes sont survenus en cascade. Pour ma part, on ne m'a jamais dirigé vers cette porte de sortie, comme vous dites. Aussi vais-je lire mon postulat.

En préambule, les employés de l'Etat de Fribourg bénéficient de l'aide de personnes qualifiées au traitement délicat de ce sujet. La responsabilité de tout employeur est de veiller à la protection de la santé physique et psychique de ses employés.

Le parti des artistes (PA) a pris comme thème de campagne la lutte contre le "mobbing" en Ville de Fribourg. Divers moyens d'action sont en cours d'étude. Redonner du sens à la fonction publique

dans son organisation; appuyer ses collaborateurs lorsque ces derniers sont sous l'emprise de problèmes liés au cadre de travail; résoudre les problèmes en amont...

D'ailleurs, il faut savoir que les employés des extrascolaires sont sous contrats à durée déterminée, renouvelés depuis huit ans. Je vous signale qu'en France, après deux signatures de contrat à durée déterminée, on n'a plus le droit de signer une troisième fois.

Ce premier postulat s'attaque au cadre hiérarchique en place dans l'Administration communale. En effet, sans qu'il en soit référé dans aucun document ou règlement administratif ou contrat de travail, lorsqu'un employé communal est confronté au "mobbing", il est aiguillé vers le Chef des Relations humaines! Une procédure qui, au paraître du postulant, est antinomique. Porter les deux casquettes, Chef des Relations humaines et responsable du "mobbing" pour les employés de la Ville, c'est donner les clefs de la bergerie au loup... Ce sont là deux fonctions distinctes qui devraient être non pas attribuées à la même personne mais à deux personnes différentes, n'ayant aucun lien hiérarchique entre elles. Pour rappel, la personne en question est aussi le responsable de la Caisse de pension.

Le rapport de confidentialité est rompu lorsque le Chef des Relations humaines convoque les chefs respectifs ainsi que le chef de service afin d'éclaircir, mettre à plat les divergences; il s'ensuit presque automatiquement des représailles qui peuvent aller jusqu'au licenciement de la personne déjà affaiblie par ces situations conflictuelles.

Je précise bien que je ne parle pas en mon nom mais au nom de nombreux employés. Cela comprend tous ceux des extrascolaires, ces dix personnes et ainsi aussi pour ... j'ai eu connaissance aussi d'une dixième personne aussi au chantier écologique, thème qui a été abordé par M. F. Miche hier. C'est pourquoi je vous lis le titre:

Le présent postulat demande au Conseil communal la nomination d'une personne distincte chargée des problèmes liés au "mobbing" pour l'ensemble des employés communaux; ceci indépendamment du type de contrat de travail (CDI-CDD); subsidiairement une redéfinition du cahier des charges du Chef de service des Relations humaines.

A ce sujet, je vous laisse lire les recommandations qui sont faites en annexes, traitement confidentiel ou forme d'un problème, textes issus du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).

Gremaud Claude (UDC). Nous avons exactement les mêmes renseignements qui ont été donnés par M. le Syndic ce soir et n'avons pas grand-chose à ajouter. Je pense que le fait qu'une société externe soit nommée pour ce genre de procédure est peut-être plus juste qu'un employé qui serait payé par la Commune. Tout ça, afin de garantir la confidentialité et l'équité, etc. du traitement des dossiers en cas de "mobbing". Je pense qu'au niveau du "mobbing", c'est important que ce soit vraiment une personne extérieure à la société elle-même qui engage. Cela va de soi et nous trouvons inutile d'apporter notre soutien à ce postulat. Nous vous demandons de le rejeter, désolé.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Notre groupe est également conscient de la problématique soulevée par le postulat. Néanmoins, nous ne pouvons pas accepter d'instrumentaliser les cas vécus. Nous nous basons également sur l'information donnée par l'Administration et par M. le Syndic et allons également refuser la transmission de ce postulat.

Jelk Guy-Noël (PS). Concernant le postulat n°4 demandant au Conseil communal une étude sur la nomination d'une personne distincte chargée des problèmes liés au "mobbing" pour l'ensemble des employés communaux, le groupe PS se positionne de la façon suivante:

Nous sommes évidemment favorables à toute mesure qui pourrait intercéder en faveur des employés communaux. Evidemment, les problèmes de "mobbing" en font partie. Nous pensons que de tels agissements n'ont pas lieu d'être dans quelque entreprise que ce soit, qu'elle soit privée ou publique. Les employés communaux ayant signé un CDD ou un CDI ont la possibilité de s'adresser à un organisme externe pour de telles plaintes. Mais sur le principe, le groupe PS se prononce très majoritairement en faveur de la transmission du postulat n°4 pour étude.

Rugo Claudio (--). Pour ma part, j'ai posé une question et j'aimerais bien que M. le Syndic nous indique encore une fois, car je n'étais pas au courant, peut-être n'ai-je pas suivi...

Steiert Thierry, Syndic. Dans la mesure où nous sommes ici sous le point "Décision quant à la transmission de postulats" non dans les "Divers" sous question, je répondrai à une question si elle sera posée sous "Divers". Sous le point traité actuellement, il s'agit de décider de la transmission ou non d'un postulat.

Vote

Le Conseil général accepte par 28 voix contre 24 et 6 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n°4 de M. Claudio Rugo.

Ont voté en faveur de la transmission: 28 Abate Vincenzo (Verts), Bourgarel Gilles (Verts), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Ducommun Lorraine (PS), Garghentini Python Giovanna (PS), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Mutter Christa (Verts), Parpan Mario (CG-PCS), Peisl-Gaillet Yolande (Verts), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (--), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Weibel Rainer (Verts)

Ont voté contre la transmission: 24 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bourrier Hervé (PS), de Reyff Charles (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Giller Christophe (UDC), Gremaud Claude (UDC), Jacquat Vincent (PLR), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Müller Christine (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), von Gunten Thomas C. (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 6 Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Ingold François (Verts), Jungo Adeline (PS), Odermatt Tina (PS), Thiémard Cécile (DC-vl)

- n° 5 de Mme Cécile Thiémard (DC/vl) demandant au Conseil communal une étude sur la pose d'une plaque commémorative à l'entrée du parking "Sapco", situé à la Route-Neuve

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Thiémard Cécile (DC/vl). Aujourd'hui, j'ai une meilleure voix que lorsque j'ai déposé ce postulat et je vous remercie encore de votre indulgence ce jour-là. Ce postulat demande une étude sur la pose d'une plaque commémorative pour deux personnalités fribourgeoises marquantes de la deuxième

partie du 20ème siècle, soit Jean Tinguely - nous fêtons cette année les 25 ans de la mort de cet artiste de renommée mondiale - et Jo Siffert -coureur automobile qui a gagné plusieurs Grand Prix de Formule 1. Là où le troisième parking sud de Fribourg-Centre devrait se construire, appelé aussi le parking Sapco, du côté de la Route-Neuve, environ au n° 3, Jean Tinguely venait souvent voir son ami Jo Siffert dans son garage. Rappelez-vous les pièces des voitures de Formule 1, par exemple, qui ont été installées sur les œuvres sculpturales de Jean Tinguely.

Bourgarel Gilles (Verts). Oui, nous traitons de beaucoup de propositions qui vont dans tous les sens. Il nous paraît un peu exagéré de charger l'Administration communale d'une étude pour éventuellement poser une plaque. Je pense que ce genre de demande pourrait se faire directement au Service de la culture et ne pas passer par notre assemblée de manière à pouvoir être traité, par exemple, dans le cadre du 25ème anniversaire. Si chacun des Conseillers généraux se met à demander de poser des plaques pour commémorer telle ou telle personne de notre histoire, - certains diront "C'est encore des hommes, qui plus est, pour certain, machos", d'autres diront qu'il faut absolument promouvoir des personnalités féminines, d'autres encore "Fribourg était une ville de drapiers, on n'en connaît pas un...", etc. ... Où va-t-on s'arrêter? Je pense que cette enceinte n'est pas le lieu pour faire ce genre de propositions et je pense qu'il y a d'autres canaux, d'autres biais, pour arriver à commémorer nos grands hommes. En outre, je ne sais pas si l'entrée d'un parking est l'emplacement le plus digne. Donc, pour éviter ce genre de transmission et se concentrer sur des propositions qui touchent plus l'intérêt général que certains petits aménagements de détail (comme demander de changer le nom d'une station de bus, etc.) -- nous pourrions faire une liste à la Prévert, sans les ratons laveurs; c'est un peu moins rigolo que le poème de Prévert, mais bon --, nous allons refuser la transmission de cette proposition et nous vous recommandons d'en faire de même.

Moussa Elias (PS). Je serai très bref. Pour tous les motifs déjà évoqués par notre collègue G. Bourgarel, le groupe socialiste a décidé la liberté de vote sur ce sujet.

Vote

Le Conseil général refuse, par 24 voix contre 22 et 11 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 5 de Mme Cécile Thiémard.

Ont voté en faveur de la transmission: 22 Altermatt Bernhard (DC-vl), de Reyff Charles (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Gremaud Claude (UDC), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Maeder Alain (DC-vl), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Müller Christine (PS), Rugo Claudio (--), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Thiémard Cécile (DC-vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 24 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Ducommun Lorraine (PS), Garghentini Python Giovanna (PS), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jordan Marine (PS), Moussa Elias (PS), Mutter Christa (Verts), Odermatt Tina (PS), Parpan Mario (CG-PCS), Pfister Vincent (CG-PCS), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Weibel Rainer (Verts)

Se sont abstenus: 11 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Ingold François (Verts), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Peisl-Gaillet Yolande (Verts), Perritaz Pierre-Alain (PS)

N'a pas voté: 1 Marchioni Pierre (UDC)

Le postulat n° 5 est ainsi rayé du rôle.

- n° 6 de M. et Mme Gisela Kilde (DC/vl) et Jean-Frédéric Python (DC/vl), ainsi que de 14 cosignataires, demandant au Conseil communal une étude sur la procédure, l'organisation et la mise en œuvre des conseils des parents

Le Président. Mme Gisela Kilde et M. Jean-Frédéric Python étant excusés, la décision quant à la transmission de ce postulat sera traitée lors d'une prochaine séance.

- n° 7 de MM. Raphaël Casazza (PLR), Jean-Frédéric Python (DC/vl) et Hervé Bourrier (PS), ainsi que de 25 cosignataires, demandant au Conseil communal une étude sur le prolongement du RER jusqu'au site de blueFACTORY avec la réalisation d'une nouvelle halte ferroviaire

Le Président. Je rappelle que le Bureau a jugé ce postulat, à l'unanimité, comme irrecevable. Je demande aux auteurs s'ils sont d'accord de retirer le postulat.

Bourrier Hervé (PS). Nous ne le retirons pas.

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal considère également que ce postulat est irrecevable. En raison de la répartition des compétences entre la Commune et l'Agglomération; ceci n'est pas une étude qui relève du champ de compétence de la Commune.

Bourrier Hervé (PS). Je suis un peu mal placé pour savoir si ce postulat est recevable ou non. Pour ma part, il est recevable. J'avais préparé un petit mot en mon nom personnel. M. R. Casazza, vous le connaissez bien, aurait préféré être à ma place, avec ses envolées lyriques... mais je crois qu'avec M. J.-F. Python, nous sommes aussi dans cette logique. Aussi, je m'exprime ici à titre personnel. La grandeur d'un état se mesure, dit-on, à l'aune de la manière dont son gouvernement prend soin de ses...

Le Président. Je vous rappelle que la discussion porte uniquement sur la recevabilité du présent postulat.

Bourrier Hervé (PS). Pour ma part, il est recevable. Quand on a voté les 5 millions de francs pour Bluefactory Fribourg-Freiburg SA, c'était recevable. Aussi, il n'y a aucune raison aussi que ce soit de nouveau de la compétence d'un organe différent de notre Ville.

Le Président. Vous contestez l'irrecevabilité?

Bourrier Hervé (PS). Oui, je conteste l'irrecevabilité.

Rugo Claudio (--). Je soutiens ce postulat et je pense qu'il est recevable, à titre indicatif peut-être, parce qu'au niveau de l'Agglomération, il y a une autre répartition politique des partis... Donc, ce postulat vise à indiquer simplement que le Conseil général veut faire une étude. Cela va peut-être inciter l'Agglomération à l'étudier. Bien sûr, ce seront les membres du Conseil d'agglomération qui prendront la décision finale mais c'est faire un pas en avant et pas un pas en arrière... parce que, si

on ne fait rien, et bien, on se retrouve à faire exactement la politique qui a été faite depuis de nombreuses années.

Pfister Vincent (CG-PCS). Je soutiendrai l'irrecevabilité de ce postulat et j'invite les auteurs à le reformuler comme nous avons eu le cas assez souvent durant la législature passée en rajoutant la précision "par le truchement des délégués de la Ville de Fribourg à l'Agglomération". Je crois que la situation s'est déjà présentée et que c'est un moyen de rendre un postulat recevable pour la Ville.

Moussa Elias (PS). Comme le Bureau, qui avait voté à l'unanimité de tous les membres présents, donc de tous les partis, le groupe socialiste va également soutenir l'irrecevabilité de ce postulat pour exactement les mêmes motifs. En tenant compte du fait que l'objet du postulat relève clairement de la compétence de l'Agglomération, je me permets de rappeler que l'Agglomération a été créée à l'époque pour décharger les communes, en lui donnant justement la compétence sur certaines tâches, qui lui sont donc dévolues. Par conséquent, je pense que c'est une bonne chose que le Bureau a qualifié à l'unanimité ce postulat comme irrecevable. Le même postulat peut sans autre être déposé à l'Agglomération avec exactement le même contenu. Dès lors, je ne me fais pas trop de souci sur le fait qu'il sera probablement transmis au niveau du Conseil d'agglomération.

von Gunten Thomas C. (UDC). Nous considérons ce postulat comme étant irrecevable. En effet, il n'est pas du ressort de la Ville de s'occuper des questions propres à l'Agglomération. Par ailleurs, il existe déjà des études au sujet des navettes. Les intentions des postulants sont louables mais sont trop attachées aux questions locales, alors qu'on aurait besoin d'un regard global.

Le Président. Nous allons donc voter sur la recevabilité de ce postulat. Les modalités de vote seront les suivantes: bouton vert (oui): pour suivre l'avis du Bureau et du Conseil communal et de juger ce postulat comme irrecevable, bouton rouge (non): pour accepter la recevabilité de ce postulat et bouton jaune (abstention): pour s'abstenir

Vote sur la recevabilité du postulat n°7

Par 43 voix contre 11 et 4 abstentions, le Conseil général a jugé le postulat n°7 de MM. Raphaël Casazza, Jean-Frédéric Python et Hervé Bourrier, ainsi que de 25 cosignataires, comme irrecevable.

Ont voté (vert) en faveur de l'irrecevabilité (proposition du Bureau): 43 Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), de Reyff Charles (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Garghenti Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Müller Christine (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Peisl-Gaillet Yolande (Verts), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS)

Ont voté (rouge) en faveur de la recevabilité: 11 Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Chopard Caroline (Verts), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Khamel Seewer Naïma (PS), Mutter Christa (Verts), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (--), Thiémarc Cécile (DC-vl), Weibel Rainer (Verts)

Se sont abstenus (jaune): 4 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Wolhauer Jean-Pierre (PLR)

Le postulat n°7 est ainsi radié du rôle.

- n° 8 de MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Bernhard Altermatt (DC/vl) et Pascal Wicht (UDC), ainsi que de 41 cosignataires, demandant au Conseil communal une étude sur l'ouverture au public des remparts et tours sans affectation

Le Président. Je rappelle que le Bureau a également jugé ce postulat irrecevable par 4 voix contre 3. Je demande donc aux auteurs s'ils sont d'accord de retirer leur postulat.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Nous allons retirer ce postulat pour des raisons de compétence et nous avons décidé de redéposer un nouveau postulat, qui aura plus de chance d'atteindre le but, et j'invite les 41 personnes qui avaient signé ce postulat, que je remercie du reste, à signer le nouveau postulat.

Le postulat n°8 est ainsi radié du rôle.

16. Réponse aux questions

- n°5 de M. Mario Parpan (CG-PCS) relative aux apprentis de la Ville de Fribourg

Steiert Thierry, Syndic. La question de M. M. Parpan portait sur le nombre d'apprentis que compte la Ville de Fribourg. Dans le rapport de gestion 2015, on apprenait donc que la Ville de Fribourg comptait 14 apprentis. Est-ce que ce nombre est stable ces dernières années? La Ville de Fribourg ne pourrait-elle pas augmenter les places d'apprentissage? La Ville de Fribourg fait-elle partie du réseau fribourgeois d'entreprises formatrices? Voici les questions qui ont été posées au Conseil communal. Les réponses sont les suivantes.

Le nombre d'apprentis employés à la Ville de Fribourg peut être qualifié de stable, ces dernières années. Depuis plusieurs années, ce nombre varie en effet entre 14 et 16 apprenants sur l'ensemble de la Ville, y compris la Bourgeoisie. On ne compte en revanche plus dans ce nombre les Services industriels qui avait usuellement une place d'apprentissage. La Ville de Fribourg participe aux réseaux d'entreprises formatrices ref-flex et fribap. Sa participation est variable dans le temps. Elle collabore aussi avec le Canton, hors réseau d'entreprises pour les apprentissages des documentalistes. En ce qui concerne l'augmentation du nombre de places d'apprentissage, nous rappelons qu'en 2010, le postulat n° 37 a soulevé cette même question. Et l'ensemble des services communaux avait alors été sollicité, afin de voir si de nouvelles places d'apprentissage étaient envisageables. Cette enquête interne n'avait pas permis de créer de nouvelles places, les motifs principalement évoqués étaient les suivants: d'une part un manque de ressources en personnel pour l'accompagnement, d'autre part un manque d'infrastructures notamment de postes de travail ou de véhicules et autres et, finalement, des travaux qui ne comportaient pas une palette suffisamment large d'activités pour une formation.

Les services communaux sont néanmoins régulièrement relancés à ce propos et la situation n'a pas beaucoup évolué depuis lors. Les mêmes arguments subsistent et nous notons encore l'accroissement des exigences fédérales en matière d'enseignement professionnel qui ne facilite pas cette tâche. Malgré cela, la Ville tente, dès qu'elle le peut, la création de places d'apprentissage.

Ainsi, le Service des curatelles d'adultes engagera dès qu'une place de travail pourra être physiquement créée un apprenti dans son administration.

Parpan Mario (CG-PCS). Ich bin mit dieser Antwort zufrieden und ich hoffe, dass die Anstrengungen, die die Gemeinde unternimmt um die Anzahl Lehrstellen zu erhöhen in Bälde auch Früchte trägt.

- n° 7 de M. Claude Schenker (DC/vl) relative à une autorisation exceptionnelle de circulation à la Promenade du Guintzet pour les ambulances

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je rappelle, en préambule, ce que j'avais déjà dit à M. C. Schenker le 4 juillet 2016. J'avais répondu que la Promenade du Guintzet est un chemin piétonnier sur lequel se trouvent, quasiment en permanence, des enfants, des sportifs, etc. J'avais également dit que, si tout d'un coup débouche une ambulance sur un itinéraire qui leur est traditionnellement réservé, j'avais le sentiment que l'on prendrait passablement de risques et que cette solution serait peu opportune. Alors, M. C. Schenker avait demandé au Conseil communal en substance des précisions et voici les précisions que j'apporte, au nom du Conseil communal, par rapport à cette question. Pour y répondre, nous avons posé la question directement au Service des ambulances de la Sarine qui, au final, sont les personnes concernées par cette demande et qui formule la réponse suivante:

Pour répondre à la question du Conseiller général C. Schenker concernant l'opportunité d'autoriser le passage des ambulances par la Promenade du Guintzet en urgence et après discussion avec la Direction du Service des ambulances, nous estimons que cela n'apporte pas de plus-value dans la progression de l'ambulance. L'ambulance devrait réduire sa vitesse voire rouler au pas à proximité de la place de jeu. De plus, il y a un réel impact sonore de l'utilisation de la sirène pour les enfants à proximité du véhicule. En espérant avoir répondu à votre demande, je vous souhaite une excellente fin de semaine.

Voici donc la réponse de l'ambulancier et du Service des ambulances, concertation prise avec la Direction dudit Service.

Schenker Claude (DC/vl). Je tiens à remercier le Conseil communal d'avoir pris la peine de cette analyse et de ces contacts. J'en prends acte.

- n° 8 de Mme Christa Mutter (Verts) relative au soutien de la Ville à l'association La Tuile

de Weck Antoinette, Directrice des Affaires sociales.

- 1) *Dans une première question, Mme C. Mutter demandait si le Conseil communal était conscient que, pour des raisons légales, ces logements accompagnés sont destinés exclusivement à des personnes domiciliées en ville de Fribourg.*

La Ville de Fribourg, par son Service d'aide sociale travaille étroitement avec la Fondation de la Tuile et partage entièrement les principes appliqués par cette Fondation pour l'accueil des personnes en rupture sociale. Concernant les logements accompagnés, le Conseil communal sait donc parfaitement que cette Fondation n'accepte que des personnes domiciliées en ville de Fribourg. La Tuile est d'ailleurs bien consciente de cette problématique puisqu'elle a mis à

disposition des offres similaires pour d'autres communes, par exemple à Bulle avec le Service social régional (SSR) de la Gruyère. Concernant le Foyer de nuit à la route de Marly, le Service de l'aide sociale garantit régulièrement le financement pour loger des bénéficiaires. Le foyer de nuit est accessible à toutes personnes résidant dans le Canton de Fribourg prioritairement ou de passage, les personnes y résidant étant prioritaire.

- 2) *Une demande très modeste de quelques 30'000 francs a été adressée au Conseil communal, il y a un certain temps déjà. Est-ce que le Conseil communal a répondu ou y répondra favorablement? Est-ce qu'il prévoit un soutien plus régulier de cette structure?*

Le Conseil communal est favorable à soutenir ce projet de la Tuile. La demande de soutien était datée du 29 mars 2016, soit bien trop tard pour être inscrite dans le budget 2016. Seul le recours à une rubrique de dépenses non spécifiées aurait pu entrer en ligne de compte. Toutefois, vu le faible montant de cette rubrique, il n'a pas été possible au Conseil communal de répondre directement à cette demande. Il a préavisé favorablement d'y inscrire un montant au budget 2017 qui sera soumis au Conseil général, à qui il reviendra finalement de l'approuver. Quant au soutien de cette structure pour le futur, il est répondu sous point 4.

- 3) *Est-ce qu'un soutien de la Bourgeoisie est également envisageable?*

Le Conseil bourgeoisial a approuvé de préavisé favorablement la demande de subside présentée par la Tuile. Ce subside sera inséré dans le budget 2017, qui sera soumis à l'assemblée bourgeoisielle, qui est l'autorité compétente pour accepter le budget.

- 4) *Quel genre de collaboration la Ville entend-elle mener avec cette structure à futur?*

Le Directeur de la Tuile a invité la Direction du Service d'aide sociale et tout le Service à visiter ce nouveau bâtiment. Le Service d'aide sociale est conscient du plus que cette structure apporte pour la réinsertion des personnes en rupture sociale. Le Service a, par conséquent, approuvé que la collaboration existante de la Tuile et le Service s'étendent à cette structure. Il a ainsi accepté que des personnes à l'aide sociale puissent y loger. Le choix des locataires se fait sur accord entre le Service et la Tuile. En acceptant de prendre à sa charge le logement des personnes touchant l'aide sociale, le Service contribue financièrement cette structure car les loyers fixés par la Fondation dépassent les normes appliquées par le Service d'aide sociale pour les loyers. Ces dépassements se justifient par le fait justement que la Tuile assure un accompagnement adéquat des personnes qui y logent. Un accord a été conclu entre la Tuile et le Service d'aide sociale comprenant ainsi un modèle de contrat de sous-location.

Mutter Christa (Verts). La seule chose que j'aimerais dire est qu'il aurait été correct d'informer la Tuile assez rapidement des réflexions du Conseil communal et de ne pas la laisser dans l'incertitude quant au versement éventuel d'une subvention.

- n° 9 de Mme Gisela Kilde (DC/vl) relative à la réalisation d'une place de jeu à l'école de la Heitera

Le Président. Mme Gisela Kilde étant excusée ce soir, la réponse à cette question sera donnée lors d'une prochaine séance.

17. Divers

A. Nouveaux postulats

- n° 9 de MM. Daniel Gander (UDC) et Claude Gremaud (UDC), ainsi que de 14 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier l'aménagement, dans les plus brefs délais, d'un trottoir provisoire ou d'une passerelle permettant de relier en toute sécurité les immeubles 7 (a,b et c) et 9 de la Route-Neuve au chemin d'accès menant à l'esplanade Jo-Siffert

Gander Daniel (UDC). Depuis de nombreuses années (dans l'attente de la construction de Fribourg Centre 2), les piétons et autres usagers qui empruntent la Route-Neuve pour se rendre aux immeubles n° 7 et 9 ou qui se rendent, en sens inverse, au centre-ville depuis ces immeubles, sont confrontés à un parcours extrêmement dangereux, surtout en hiver. La circulation, dense par moment, composée de nombreux véhicules, tels que poids lourds (camions-remorque, bus TPF), met gravement en danger les divers usagers.

A cet effet, nous demandons que soit aménagé, urgemment, sur une distance d'une cinquantaine de mètres, un trottoir ou une passerelle, depuis l'immeuble n° 7a jusqu'au chemin piétonnier adjacent qui aboutit à l'esplanade Jo-Siffert (cf. plan annexé).

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 10 de Mme et MM. Thomas von Gunten (UDC), Jean-Noël Gex (PLR), Jean-Jacques Métrailler (--) et Caroline Chopard (Verts), ainsi que de 32 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la création de nouvelles installations en faveur des sportifs pratiquant le skateboard, les rollers, la trottinette et le vélo BMX

von Gunten Thomas C. (UDC). Notre ville manque cruellement d'installations en faveur de ces sports, parmi lesquels le skateboard et le vélo BMX figurent au rang des disciplines olympiques. Nous souhaitons que le Conseil communal étudie comment l'on peut étoffer cette offre.

De plus, les installations et aménagements concernant ces sports ne sont pas fort coûteux, leurs coûts de maintenance sont moindres.

C'est pourquoi nous encourageons le Conseil communal à analyser comment l'on pourrait favoriser ces sports. En effet, de nombreuses villes (Berne, Lausanne, Yverdon) disposent d'un nombre important d'installations alors que notre ville semble ne pas connaître ces sports. De nombreux quartiers sont oubliés.

Je vous prie de bien vouloir soutenir ce postulat pour réparer ce déséquilibre.

NB: Nous disposons actuellement de deux sites modestes plus ou moins autorisés pour accueillir ces sports. Ces deux sites ne suffisent pas à accueillir les usagers qui voudraient pratiquer ces sports, leur situation est précaire et l'un d'eux est contraint de fermer sous peu. Changeons la donne!

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 11 de MM. et Mmes Béatrice Acklin Zimmermann (PLR), Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Alain Maeder (DC/vl), Jérôme Hayoz (PS) et Lise-Marie Graden (PS), ainsi que de 11 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier l'instauration d'une zone 30 dans le quartier du Bourg

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR). Dans le cadre des études pour la revitalisation du quartier du Bourg, afin de garantir qu'il reste vivant et attractif, mais aussi pour des raisons de sécurité, le Conseil communal est prié d'étudier l'instauration d'une zone 30, depuis la route des Alpes jusqu'au Musée d'art et d'histoire (MAHF), ainsi que dans les rues convergeant vers la rue du Pont-Muré, soit la Grand-Rue, la rue Pierre-Aeby et la rue de Morat (cf. le plan annexé, zone surlignée en jaune).

La zone 30 permet d'instaurer un équilibre entre la pratique de la vie locale et la fonction circulaire, en abaissant la vitesse maximale qui est actuellement fixée à 50 km/h pour les véhicules.

Le quartier du Bourg, notamment la liaison de la place de l'Hôtel-de-Ville à la place de Nova-Friburgo par la rue du Pont-Muré, est un axe piétonnier fortement utilisé. De nombreux écoliers l'empruntent pour se rendre aux écoles des Neigles, respectivement du Bourg; les piétons des quartiers de l'Auge, du Bourg et de la Neuveville l'utilisent pour se rendre en ville. Tout cela est évidemment peu compatible avec des véhicules pouvant circuler à vive allure.

La même problématique existe dans les rues convergeant vers la rue du Pont-Muré où les piétons se trouvent nez à nez avec des voitures ou des véhicules utilitaires.

Um den Wohn- und Lebensraum des Burgquartiers attraktiver und sicherer zu machen, bitten wir den Gemeinderat, die Einführung der Zone 30 im Burgquartier (route des Alpes – Kunsthistorisches Museum) und den zusammenlaufenden Gassen (Reichen- und Pierre-Aeby Gasse) zu erwägen.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 12 de MM. et Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR), Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et Bernhard Altermatt (DC/vl), ainsi que de 10 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la mise à disposition du bâtiment au-dessus du café "Les Arcades" pour des manifestations culturelles (art. 16490 RF de la commune de Fribourg)

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR). Dans le cadre des études pour la revitalisation du quartier du Bourg et afin d'assurer que le quartier du Bourg reste vivant et attractif, le Conseil communal est prié d'étudier l'utilisation du bâtiment au-dessus du café "Les Arcades" pour des manifestations culturelles (concerts, expositions, soirées d'auteurs) (art. 16490 du registre foncier de la commune de Fribourg, plan annexé).

In der Stadt Freiburg gibt es kaum Lokalitäten für kleinere kulturelle Veranstaltungen (Konzerte, Theateraufführungen, Ausstellungen, Autorenabende). Das Gebäude oberhalb des Cafes "Les Arcades", das zur Zeit nur als Materialdepot dient, liesse sich ausgezeichnet als kulturelle Begegnungsstätte nutzen. Das öffentliche Leben im Burgquartier würde dadurch bereichert.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 13 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) et de 27 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier l'aménagement de la place située à la route du Jura, entre le bâtiment 30-32 et l'étang, dite la place des carrousels (art. 6218 RF de la commune de Fribourg)

Perritaz Pierre-Alain (PS). Cette place (art. 6218 RF de la commune de Fribourg, cf. plan annexé) n'est actuellement pas aménagée. Elle est recouverte de gravier et de mauvaises herbes ainsi que de blocs en béton pour éviter le parcage sauvage. Elle n'est que peu utilisée. Je demande au Conseil communal d'étudier la possibilité d'aménager cette place et suggère de l'ombrager naturellement (arbres) avec des pistes de pétanques, des tables, des bancs, une haie végétale qui séparerait la route du Jura de la place et une ouverture vers l'étang. Cela permettrait de replanter des arbres en ville. Les carrousels pourraient se tenir ailleurs en ville.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 14 de Mmes et MM. Simon Zurich (PS), Giovanna Garghentini Python (PS), Sandra Sabino (PS) et Matthieu Loup (PS), ainsi que de 11 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier une stratégie globale d'intégration des mères d'origine étrangère et de leurs enfants en âge préscolaire

Garghentini Python Giovanna (PS). La commune de Fribourg mène diverses actions d'intégration. Ce postulat vise deux groupes-cibles particulièrement difficiles à atteindre. L'intégration des mères et des enfants en bas âge d'origine étrangère passe par des canaux différents de celle des hommes et des enfants en âge scolaire. Le fait que les mères d'origine étrangère puissent comprendre et réagir aux défis auxquels elles font face est décisif aussi bien pour elles-mêmes, sur le plan de la santé notamment, mais aussi pour leur épanouissement personnel, que pour leur famille et leurs enfants en particulier. En outre, les classes enfantines de la Ville accueillent de très nombreux enfants, qui ont grandi en Suisse mais qui ne parlent ni ne comprennent le français/l'allemand. Cela représente une

charge supplémentaire pour les enseignants et de grosses difficultés pour les enfants, qu'un accompagnement précoce éviterait.

Le Conseil communal est donc chargé de présenter un concept pour l'intégration des mères d'origine étrangère ainsi que de leurs enfants en bas âge. Le concept étudiera la possibilité d'introduire des ateliers de langue et d'intégration. Il réfléchira aux collaborations avec les organisations existantes ainsi qu'à la coordination des différentes offres existantes et s'inspirera des pratiques d'autres villes suisses.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 15 M. et Mmes Giovanna Garghentini Python (PS), Martin Kuhn (PS) et Anne Casabene Thévoz (PS), ainsi que de 14 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier l'aménagement par du mobilier urbain des espaces verts et bétonnés de la Ville pour faciliter les rencontres et le mieux-vivre ensemble

Garghentini Python Giovanna (PS). La Ville de Fribourg compte sur son territoire quelques espaces verts mais également des espaces bétonnés laissés à eux-mêmes. Sur certains de ceux-ci sont installées des places de jeux mais qui sont souvent reléguées dans des coins, une partie de la surface restant vide.

Ces espaces devraient être requalifiés par des aménagements paysagers, ludiques et artistiques qui favoriseraient les rencontres, le développement de manifestations et donc le mieux-vivre ensemble comme c'est le cas avec l'espace de rencontre du quartier d'Alt.

Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'aménager les espaces verts et bétonnés par du mobilier urbain favorisant les rencontres et les activités: tables, bancs, chaises longues, barbecues, jeux pour les enfants, matériel pour faire des exercices pour les adultes, etc...

Nous demandons également au Conseil communal d'étudier les possibilités de synergies avec des structures existantes pour que ces installations restent modestes dans les coûts (REPER, Chantier écologique, associations des quartiers...).

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 16 de MM. et Mmes Giovanna Garghentini Python (PS), Marine Jordan (PS), François Miche (PS) et Simon Zurich (PS), ainsi que de 15 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier le manque de places dans les accueils extrascolaires et de préciser la vision du Conseil communal sur la question

Garghentini Python Giovanna (PS). La Liberté relatait dernièrement le manque cruel de places d'accueil extrascolaire, mettant les parents dans des situations difficiles.

Nous demandons au Conseil communal d'établir un rapport sur le nombre de places manquantes dans les accueils extrascolaires et comme il compte y remédier.

Nous demandons également que le Conseil communal présente sa vision pour l'avenir et comment il compte répondre à la demande grandissante des parents qui ont besoin de places pour leurs enfants. Il importe que la Ville mette en place les structures nécessaires afin de permettre à tous les parents de concilier vie familiale et vie professionnelle.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 17 de MM. et Mme Valérie Rück (DC/vl), Blaise Fasel (DC/vl) et Raphaël Casazza (PLR), ainsi que de 43 cosignataires, demandant au Conseil communal les possibilités d'optimisation et de développement de la place de jeux du Domino (art. 7113 RF de la commune de Fribourg) en collaboration avec l'association du quartier de Pérolles

Fasel Blaise (DC/vl). La Ville de Fribourg est en plein développement et, dans son sillage, le quartier de Pérolles.

L'école primaire du Botzet s'est agrandie, le collège Sainte-Croix va se développer et l'Université et les Hautes Ecoles évoluent également. Les habitants, jeunes et moins jeunes, sont de plus en plus nombreux et leurs besoins évoluent.

Le parc du Domino (art. 7113 RF de la commune de Fribourg, cf. plan annexé) ne répond plus entièrement aux attentes ni aux besoins de ses utilisateurs.

Soucieuse du bien-être de ses habitants, l'ASQUPE réfléchit au projet d'optimisation et au développement de la place de jeux. L'ASQUPE a fait une pétition qui a récolté plus de 300 signatures des habitants du quartier, démontrant ainsi leur intérêt et leur envie de faire évoluer l'aménagement du parc du Domino.

Lors de l'assemblée générale de l'ASQUPE en mars dernier, Mme la vice-Syndique Antoinette de Weck et M. le Conseiller communal Laurent Dietrich ont salué l'optimisation et le développement de la place de jeux.

Place de jeux du Domino

Un espace de détente et de verdure, essentiel pour le développement des enfants de tous âges, offre une parenthèse ludique au cœur de la ville.

La place de jeux ainsi que le parc du Domino sont utilisés par une population diverse et variée, tous âges confondus, et de plus en plus nombreuse. Il est temps de faire évoluer la place de jeux qui devient trop exiguë et d'intégrer cette dernière dans une réflexion élargie englobant quelques possibilités envisageables.

Réflexion

Il faudrait rendre la partie aménagée du parc plus fluide et perméable. Il s'agit d'inviter les gens à profiter de ce coin de détente en y amenant une continuité harmonieuse. Les zones de haies le long du parc, côté place de jeux, n'invitent pas les gens à profiter du parc en y pénétrant.

En premier lieu, il s'agirait d'assainir la place de jeux existante en changeant le gravier du sol, de remettre le carré de sable en état et de planter quelques arbres, afin de multiplier les zones ombragées qui font cruellement défaut à ce jour.

À la place de l'aménagement existant de roseaux et de grosses pierres, il faudrait prévoir la création d'un jeu d'eau autour duquel les enfants pourraient s'amuser et se rafraîchir par temps chaud.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 18 de MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et Vincent Jacquat (PLR), ainsi que de 19 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier un système de signalisation des places de parc libres sur les parkings publics gérés par la Commune

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Le Conseil communal est prié d'étudier un système de signalisation des places de parc libres sur les parkings publics que la Commune gère par l'installation de panneaux lumineux aux entrées de la ville. Un tel système est en fonction à Berne et dans la station de Crans-Montana. À ce jour, seul l'un ou l'autre parking privé sur le territoire communal dispose d'une signalisation des places de parc libres à l'entrée. Le projet de piétonisation de l'avenue de la Gare et des alentours, ainsi que celui de la liaison des trois parkings aux Grand-Places engendreront de nouvelles restrictions de circulation au centre-ville.

L'indication du nombre de places de parc libres sur les parkings publics gérés par la Commune aurait trois avantages:

- a) un gain de temps pour les automobilistes qui seront plus enclins à utiliser les parkings d'échange en fonction de l'occupation des parkings plus proches du centre comme ceux des Bourgeois ou de la Grenette;
- b) une meilleure gestion et un meilleur contrôle du stationnement sur les parkings publics de la Commune;
- c) une meilleure distribution du trafic individuel motorisé (TIM) venant de l'extérieur de la ville et plus de fluidité pour les autres usagers de la route (bus TPF, motos, vélos).

Le Conseil communal est également prié d'étudier la possibilité d'utiliser ce moyen d'information aux entrées de la ville pour des projets de parkings privés en cours ou dans le futur sur le territoire communal comme condition à insérer dans des PAD ou des permis de construire.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 19 de Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR) et de 46 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier l'élaboration d'un concept communal pour la mise en œuvre de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand)

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR).

auf Deutsch

Gemäss Art. 9 Abs. 3 der Verfassung des Kantons Freiburg vom 16. Mai 2004 (SR 131.219) sehen *Staat und Gemeinden (...)* Massnahmen vor zur Beseitigung von Benachteiligungen der Behinderten und zur Förderung ihrer Unabhängigkeit sowie ihrer wirtschaftlichen und gesellschaftlichen Integration.

Das Postulat hat zum Ziel, dass der Gemeinderat diesen Verfassungsauftrag wahrnimmt und ein Umsetzungskonzept erarbeitet, welches die politischen Handlungsschwerpunkte und konkreten Massnahmen zugunsten der Förderung der Gleichstellung von Personen mit Behinderungen im Sinne des Behindertengleichstellungsgesetzes (SR 151.3 Bundesgesetz vom 13. Dezember 2002 über die Beseitigung von Benachteiligungen von Menschen mit Behinderungen (Behindertengleichstellungsgesetz, BehiG)) aufzeigt. (Beispielsweise: Sensibilisierung der Gemeindeverwaltung, Anstellungspolitik, Barrierefreiheit, Parkplatzpolitik, Internetportal). Zudem erleichtert ein Konzept auch die Koordinationsarbeit mit dem Kanton.

en français

Selon l'article 9 alinéa 3 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 (RS 131.219), L'Etat et les **communes** prennent des mesures en vue de compenser les inégalités qui frappent les handicapés et de favoriser leur autonomie et leur intégration économique et sociale.

Ce postulat a pour but de demander au Conseil communal l'élaboration d'un concept pour l'encouragement de l'égalité des personnes avec un handicap. Ce concept répond aux exigences de la Constitution cantonale et de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand)) (RS 151.3). Le concept communal définit les actions prioritaires et les mesures concrètes en faveur de l'égalité des personnes avec un handicap. De plus, le concept favorise la bonne coordination avec la stratégie de l'administration cantonale dans la politique de l'égalité pour les personnes avec un handicap.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 20 de Mme et MM. Bernhard Altermatt (DC/vl), Marc Bugnon (DC/vl), François Ingold (Verts), Christophe Bettin (PLR), Daniel Gander (UDC), Vincent Pfister (CG-PCS) et Lise-Marie Graden (PS), ainsi que de 28 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la mise à disposition (sur demande) d'une "carte de résidence" aux habitants de la commune

Altermatt Bernhard (DC/vl). La création (peu coûteuse et peu compliquée) d'une telle carte doit permettre l'introduction de tarifs dégressifs/réduits pour l'accès à des institutions culturelles, sportives ou autres, financées intégralement ou partiellement par la Ville et ses partenaires.

Die Stadt Freiburg finanziert und unterstützt eine grosse Zahl von Einrichtungen und Anlässen in den Bereichen Kultur, Sport, Kunst usw. Die unterzeichnenden Generalräte bitten den Gemeinderat, folgende Fragen und Möglichkeiten abzuklären:

- Welche materiellen Voraussetzungen sind zur Abgabe einer - jährlich erneuerbaren – "Wohnsitz-Karte" an die Einwohner der Stadt zu schaffen? (z.B. mittels einer kostengünstigen Kartenmaschine beim Stadtsekretariat)
- Wie kann die Abgabe der "Wohnsitz-Karte" an die interessierten Einwohner gefördert und organisiert werden? (z.B. über eine Information im städtischen Bulletin und über den Aufruf an interessierte Einwohner, eine entsprechende Karte beim Stadtsekretariat abzuholen)
- Welche Möglichkeiten eröffnet eine "Wohnsitz-Karte" bei der Vergabe von Subventionen und bei der Sprechung von Finanzmitteln zugunsten von Partnerinstitutionen? (z.B. indem bei der Festlegung der Eintrittspreise ein reduzierter Einwohner-Tarif fixiert wird)
- Mit welchen anderen Gemeinden muss die Stadt Kontakt aufnehmen, um darauf hinzuwirken, dass interkommunal unterstützte Institutionen auch den Einwohnern der Partnergemeinden reduzierte Eintrittspreise gewähren? (z.B. im Rahmen der von Coriolis-Infrastruktur gemeinsam betriebenen Häuser Equilibre und Nuithonie)

L'introduction – peu coûteuse et peu compliquée – d'une "carte de résidence" permettrait à la Ville de Fribourg, qui soutient un grand nombre d'institutions et d'événements de faire valoir son rôle d'acteur de poids dans le financement du domaine culturel et de faire profiter ses habitants qui, en tant que contribuables, cofinancent les diverses initiatives, projets et institutions. L'existence de tarifs dégressifs ou réduits pour les résidents de la Ville (et des autres communes qui participent au financement) enverrait un signal utile aux usagers desdites institutions et aux décideurs politiques de la région. Au vu de la nécessité de développer la coopération et la collaboration intercommunales, un tel système de "carte de résidence" constituerait un argument positif indéniable dans le processus d'élargissement de la "Trägerschaft" (*coresponsabilité*) de nombreuses institutions. Cela aura comme effet de solidifier l'assise des institutions culturelles, sportives et autres dans la ville et l'agglomération de Fribourg, tout en augmentant la "justice comptable" (par rapport aux habitants de notre commune) et en agissant symboliquement sur les "charges de ville-centre" que Fribourg supporte (par rapport aux communes de la région).

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

B. Nouvelles questions

- n°13 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative aux pertes réalisées sur les placements dans les matières premières de la CPPVF

Marchioni Pierre (UDC). Je souhaiterais avoir le résultat en francs, chaque année, depuis l'année de la recapitalisation comprise. J'insiste, parce que j'ai posé cette question en Commission financière et je n'ai pas reçu de réponse ou plutôt la réponse qu'on m'a donnée est tellement évasive qu'on s'y perd. Quand on me donne un pourcentage sans chiffre de référence, avec la meilleure volonté du monde, je ne peux savoir ce que cela veut dire.

Steiert Thierry, Syndic. La question est simplement de déterminer jusqu'à quel degré de détail vous avez le droit de poser des questions sur la gestion de la Caisse de prévoyance. Nous ne sommes pas forcément en adéquation si vous interprétez la réponse qui vous a été donnée comme évasive. M. A. Dousse vous a donnée, suite à votre question à la Commission financière, la réponse suivante:

"Cette classe d'actifs en question, c'est-à-dire les matières premières, a été retenue dans notre allocation stratégique (ALM) pour des raisons de diversification et de décorrélation avec d'autres classes d'actifs. Elle n'est toutefois présente qu'à un niveau faible puisque selon l'ALM, la proportion de cette classe peut osciller entre 0 et 2,5% de notre fortune et elle est, lors du bouclage 2015, à 0,6%.

Depuis la crise de 2008, l'or n'a de loin pas joué son rôle de valeur refuge. À cela, on peut ajouter la faible demande pour certaines matières premières telles que le pétrole et les métaux industriels, due à une conjoncture au ralenti. Ce sont autant d'éléments qui expliquent la mauvaise performance de cette classe d'actifs.

Depuis la capitalisation de 2006, la performance cumulée de cette catégorie de placements est de l'ordre de -32% (notre référence se situe à -55%), ce qui fait -3,6% par année. La moins bonne performance a été réalisée pendant la crise de 2008 à -37,1% et la meilleure performance en 2009 avec +20,8%. C'est une très grande volatilité qui reste toutefois inférieure à celle des actions Monde et des marchés émergents".

Contrairement à vous, M. P. Marchioni, je considère que cette réponse est largement suffisante pour pouvoir juger ou non de la pertinence de ces placements ou des résultats que ces placements ont fait. Effectivement, je pense qu'il vous est loisible de faire un calcul plus ou moins approximatif sur les montants qui ont été perdus durant ces années, depuis 2006, sur la position des matières premières.

Marchioni Pierre (UDC). Evidemment non, je ne suis pas satisfait. Cela eut été tellement simple pour le responsable en question de relever sur les différents exercices les montants qui sont alignés. Moi, j'en dispose. Je vais les rechercher, je ferai le nécessaire mais je suis extrêmement déçu d'une réponse aussi ridicule.

- n° 14 de Mme Marine Jordan (PS) relative au projet de règlement communal concernant les structures d'accueil extrafamilial de jour, actuellement en consultation

Jordan Marine (PS). Je me permets de poser différentes questions relatives au projet de règlement actuellement en consultation:

- 1) Dans ce projet, il est fait mention d'une commission spéciale:
 - quelle sera la composition de cette commission?
 - quelles seront ses compétences?
 - quand sera-t-elle nommée?
- 2) Dans quelle mesure le Conseil Communal tend, au travers de ce règlement, à promouvoir la possibilité de concilier vie familiale et vie professionnelle?
Nous avons notamment été étonné-e-s de la priorité donnée aux enfants dont les parents n'ont pas de solution "privée" (proches, grands-parents...).
- 3) Globalement, ce projet augmentera la charge de travail administratif; qui prendra en charge le surplus de ce travail?

de Weck Antoinette, Directrice des Affaires sociales. Avant de prendre position sur les questions qui ont été posées, je tiens à préciser que le Service de l'aide sociale a élaboré, en collaboration avec le Service juridique, un projet de règlement concernant les structures d'accueil extrafamilial de jour. Ce projet a été envoyé à la Fédération des crèches. Cette Fédération vient de demander une prolongation de délai pour fournir sa réponse, afin de pouvoir collecter les réponses des comités des crèches. Bien entendu que cette demande de prolongation a été approuvée.

Lorsque nous aurons reçu la prise de position de la Fédération, nous organiserons une ou plusieurs rencontres pour trouver des solutions qui tiennent compte tant des intérêts des crèches que de l'intérêt public, qui visent à donner des places aux habitants de la ville, qui justifient du besoin d'une place. Après cet échange avec la Fédération, un règlement définitif sera rédigé, puis soumis au Conseil général. À ce moment-là, vous aurez la possibilité de l'amender.

Par conséquent, il apparaît prématuré de prendre position sur les remarques développées dans cette question, puisque ces remarques reviendront lors de l'échange avec la Fédération. Certains malentendus pourront être clarifiés; des articles seront repris, d'autres modifiés. Aussi, j'estime qu'actuellement, il n'est pas utile de répondre à ces questions puisqu'il est fort probable que certaines dispositions seront modifiées. Vous aurez tout loisir de modifier le règlement lorsqu'il sera soumis au Conseil général.

Jordan Marine (PS). La Commission spéciale dont il est fait mention dans le projet, est-ce qu'elle sera composée de Conseillers généraux ou pas du tout? Comment cela se passera-t-il?

de Weck Antoinette, Directrice des Affaires sociales. Nous allons examiner cela et nous le soumettrons au Conseil général.

- n° 15 de Mme Giovanna Garghentini Python (PS) relative au manque de places dans les accueils extrascolaires

Garghentini Python Giovanna (PS). Ma question concerne le manque de places dans les accueils extrascolaires. "La Liberté" relatait dernièrement le manque cruel de places d'accueils extrascolaires mettant les parents dans des situations difficiles.

Nous avons déposé ce soir un postulat demandant un rapport sur la question, mais je pose ce soir les questions suivantes:

- 1) Quelles sont les mesures immédiates que le Conseil communal a mis ou va mettre sur pied pour pallier ce manque de places?
- 2) A-t-il pris contact avec des associations, institutions ou écoles pour coorganiser des accueils provisoires le temps de mettre sur pied suffisamment de places d'accueils?
- 3) A-t-il pensé à des solutions transitoires qui pourraient faire appel à des civilistes?
- 4) Est-ce qu'une enquête des besoins a été faite? Si ce n'est pas le cas, le Conseil communal pense-t-il en faire une?
- 5) Est-il vrai que plusieurs personnes ont été engagées, augmentant ainsi la capacité dans les accueils, mais qu'un manque de coordination n'a pas permis d'accueillir plus d'enfants? Est-il

vrai qu'on se retrouve avec plusieurs places non utilisées, des éducatrices payées pour rien et donc des enfants sans place dans les accueils? Si tel est le cas, comment pensez-vous remédier à cette situation?

de Weck Antoinette, Directrice des Affaires sociales.

- 1) *Quelles sont les mesures immédiates que l'on va mettre sur pied?*
Je rappellerai que le Service des écoles a créé 4,2 postes d'animatrices en contrat de durée déterminée.
- 2) *Avons-nous pris contact avec des associations, institutions ou écoles pour coorganiser des accueils provisoires?*
Non, cela n'a pas été fait car le résultat de la mise en place de solutions transitoires se révèle peu concluant sur un délai si court; j'en ai pour preuve l'expérience des tables de midi.
- 3) *A-t-il pensé à des solutions transitoires qui pourraient faire appel à des civilistes?*
L'engagement de civilistes a été examiné mais abandonné, car cette solution ne donne aucune assurance sur l'engagement d'un nombre déterminé de personnes assurant l'encadrement des enfants. Or, comme vous le savez, un accueil extrascolaire doit garantir un nombre précis d'animateurs selon le nombre d'enfants se trouvant dans l'accueil.
- 4) *Est-ce qu'une enquête des besoins a été faite? Si ce n'est pas le cas, le Conseil communal pense-t-il en faire une?*
Oui, une enquête des besoins a été faite, comme l'oblige la loi cantonale tous les quatre ans. Les résultats de cette enquête seront très prochainement rendus publics.
- 5) *Est-il vrai que plusieurs personnes ont été engagées augmentant ainsi la capacité des accueils?*
Par rapport à l'année passée, la Direction a décidé de renforcer l'encadrement des enfants pour diverses raisons:
 - nécessité d'assurer la sécurité des enfants durant les trajets;
 - nécessité de prévoir en tout temps deux animatrices, même si le groupe est inférieur à dix.Cela a eu pour conséquence une réduction de la capacité d'accueil. Toutefois, pour diminuer le nombre de réponses négatives données aux parents, la Direction a créé 4,2 postes en CDD, comme je vous l'ai expliqué précédemment. Grâce à ces nouveaux postes, des unités ont pu récemment être octroyées aux parents qui, dans un premier temps, avaient vu leur demande refusée. Ainsi, les trois grands accueils extrascolaires, soit Vignettaz, Jura et Schoenberg, ont pu augmenter le nombre d'enfants accueillis en fin d'après-midi. Par conséquent, je ne peux accepter que l'on dise qu'il y a des personnes qui sont payées pour ne rien faire.

Garghenti Python Giovanna (PS). Je suis en partie satisfaite. Je n'ai pas compris les 4,2 EPT qui ont été créés. Était-ce après la rentrée, donc une fois qu'on s'est rendu compte qu'il y avait trop d'enfants ou bien était-ce déjà fait avant? Aviez-vous pris cette décision avant la rentrée scolaire?

de Weck Antoinette, Directrice des Affaires sociales. Ils ont été créés au mois de juillet, sauf erreur.

- n° 16 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative au terrain de l'ancienne usine à gaz (parcelle 13062 du Registre foncier (RF) de la commune de Fribourg)

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). J'ai posé trois questions au Conseil communal concernant le terrain de l'ancienne usine à gaz, article 13062 du RF de Fribourg. Vous vous rappelez peut-être que cet immeuble, avec d'autres immeubles, a été cédé dans le cadre de la nouvelle structure des Services industriels, votée le 30 mars 2015. Cela a été cédé par les Services industriels (SI) de la Ville de Fribourg à la Ville de Fribourg, à la valeur comptable d'un franc mais à une valeur estimée à 5'350'800 francs.

1. Pourquoi le transfert de propriété n'a pas encore été inscrit au Registre foncier? Y a-t-il un problème? Dans quel laps de temps cela se fera-t-il?
2. Le contrat de transfert de patrimoine entre les SI et la Commune contient-il une clause concernant le site pollué sur lequel se trouve cet immeuble et les frais de décontamination? Est-ce à la Commune de Fribourg seule de supporter l'assainissement de la zone polluée qui se trouve sur le terrain de l'ancienne usine à gaz?
3. Les SI ayant quitté les lieux voici dix ans et le permis de construire pour l'association Espace-Temps "Le Port de Fribourg" venant à échéance le 31 décembre 2016, le Conseil communal pense-t-il réactiver un des deux projets d'urbanisation du site qui ont abandonnés - en allemand on dirait "schubladisiert". Vu le bel emplacement du site et le fait que les terrains en zone constructible se raréfient, la Ville possède une surface appréciable de 9'324 m² pour une construction multifonctionnelle pouvant accueillir en sous-sol un parking et des locaux pour des associations, le Théâtre de la cité entre autre, qui est à l'étroit et en surface des logements pour seniors et des appartements gérés par des coopératives de logement, un jardin et des lieux récréatifs. Qu'en pense le Conseil communal? Serait-il réceptif à un postulat déposé par des Conseils généraux allant dans le sens d'une étude sur les possibilités d'urbanisation de cet article.

Steiert Thierry, Syndic. Tout d'abord, j'aimerais remercier M. le Conseiller général J.-P. Wolhauser de nous avoir envoyé cette question, il y a quelques jours. Cela nous a permis de préparer la réponse de manière complète mais, n'ayez crainte, nous ne serons, malgré cela, pas extrêmement long, en tout cas pas pour ce qui concerne ma partie. Je vais répondre aux deux premières questions et la troisième question sera traitée par Mme A. Burgener Woeffray.

1. *Pourquoi le transfert de propriété n'a-t-il pas encore été inscrit au Registre foncier? Y a-t-il un problème? Dans quel laps de temps cela sera-t-il fait?*
L'acte de transfert de propriété a été passé dans le bureau du notaire en date du 13 juin 2016. Nous avons demandé au notaire où en était le traitement de cet acte. Il nous a répondu le 12 septembre dernier qu'étant donné que la Commune de Fribourg était également concernée par une opération effectuée par les Services industriels de la Ville de Fribourg, il s'agissait du transfert de différents biens dont justement cette parcelle. Il nous dit ceci: *dès que les expéditions des actes de transfert nous seront parvenues en retour du Registre foncier, je procéderai à la liquidation finale du dossier en vous transmettant des dossiers complets accompagnés de ces expéditions.* Ce qui veut dire que les dossiers sont toujours auprès du Registre foncier et que j'ignore la raison pour laquelle cette inscription n'a pas encore été faite mais normalement elle devrait l'être incessamment.

2. *Le contrat de transfert de patrimoine entre les SI et la Commune contient-il une clause concernant le site pollué sur lequel se trouve cet immeuble et les frais de décontamination?*

Le contrat de transfert de patrimoine ne contient pas de clause particulière concernant le site pollué comme ce fut d'ailleurs le cas lors du transfert en 2010 du même article aux Services industriels. Je rappelle qu'en 2010, nous avons fait une opération qui allait dans le sens inverse puisqu'alors les parcelles, celle-ci et celle de l'ancien bâtiment Vuille à la route du Jura, étaient encore propriété de l'Etat de Fribourg. A l'époque, on ne savait pas encore qu'on allait procéder à la transformation des Services industriels en société anonyme. Nous avons donc passé ces immeubles aux Services industriels puisque cela avait été oublié par le passé et nous avons donc fait l'opération inverse six ans plus tard, toujours sans clause particulière.

3. *Est-ce à la Commune de Fribourg seule de supporter l'assainissement de la zone polluée qui se trouve sur le terrain de l'ancienne usine à gaz?*

La réponse qui nous a été donnée par le Service juridique est clairement oui: le transfert précédent aux SI n'y change rien, compte tenu des dispositions applicables de la loi sur la protection de l'environnement, en particulier l'article 32 de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE). Je préciserai en revanche que, d'après l'expertise technique que nous avons fait faire et qui est toujours en cours, les frais de dépollution ne seront en aucune mesure comparables à d'autres terrains que nous avons dû dépolluer, je pense notamment à celui de Sainte-Thérèse. Ces frais seront nettement inférieurs d'après les premiers constats qu'on a pu faire. Finalement, il m'importe aussi de préciser que la valeur de cette parcelle est évidemment relativement importante, considérant son potentiel de développement. À ce sujet, je donne justement la parole à Mme A. Burgener Woeffray.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. Concernant l'urbanisation de ce site, je peux vous apporter les éléments suivants:

Oui, c'est juste le permis de construire de l'Association Espace-Temps "le Port de Fribourg" vient à échéance le 31 décembre 2016. La même association vient de déposer une demande de soutien à une prolongation du concept et de la formule, cette fois ci, avec d'autres prestataires. Le Conseil communal n'a pas encore pris position.

Le Conseil communal partage votre avis M. J.-P. Wolhauser que le lieu est un bel emplacement, que nous devrions valoriser avec une attention particulière. Votre proposition pour une construction multifonctionnelle est intéressante et devra être étudiée parmi d'autres. Mais avant de se projeter dans un projet immobilier, la Ville a, comme vous l'avez entendu, la tâche de s'occuper de la dépollution de ce site. Des investigations sont en cours et prendront encore un temps indéfini.

Quant à savoir si le Conseil communal serait réceptif à un postulat demandant une étude sur les possibilités d'urbanisation, je vous réponds que, sur le fond, oui, mais vu les explications données, j'ai envie de vous dire que ce n'est pas encore le moment, à moins que vous ne souhaitiez prendre le risque que le postulat soit "schubladisiert", en tout cas pour un certain temps.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Je suis très satisfait. Je vous remercie M. le Syndic et Mme A. Burgener Woeffray pour les réponses données.

- n° 17 de M. Rainer Weibel (Verts) relative à l'application des concepts "zero carbon" et "low carbon" de la charte d'utilisation de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA sur le site blueFACTORY

Weibel Rainer (Verts). La charte d'utilisation du site blueFACTORY du 12 février 2014 a stipulé le principe "zero carbon" pour le bilan carbone des bâtiments sur le site, - et le principe "low carbon" pour les entreprises qui y sont hébergées.

La Commune de Fribourg est copropriétaire du terrain blueFACTORY. Elle est aussi coresponsable que les objectifs principaux des projets qui y sont mis en œuvre soient garantis, notamment par rapport aux bâtiments.

Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA) a publié le 16 novembre 2015 un bilan CO2 prôné très positif. Deux mois plus tard, le bilan CO2 publié en février 2016 retient une émission annuelle de 292 tonnes CO2 ou de 3,3 tonnes par employé et conclut que cela correspond à une entreprise de services ou à une banque sans objectif "zero carbon". Or, je demande de nous expliquer dans quelle mesure le site blueFACTORY peut être considéré comme exemplaire.

Un an plus tard, je pose au Conseil communal les questions suivantes:

- 1) Est-ce que le principe "zero carbon" veut dire que les bâtiments n'émettent aucun carbone ou au contraire peu de carbone?
- 2) Comment est défini le principe de "low carbon" applicable aux entreprises du site?
- 3) Est-ce que ces deux principes peuvent se référer à des normes ou à des standards reconnus au niveau cantonal, helvétique, européen ou universel? Lesquels? Merci de nous envoyer, le cas échéant, les liens correspondants.
- 4) Est-ce que la Halle bleue et les autres bâtiments déjà exploités ou décidés respectent aujourd'hui le principe ou le standard ou les normes "zero carbon"?
- 5) Est-ce que le bilan CO2 publié par Bluefactory le 16 novembre 2015 est toujours valable par rapport aux bâtiments et est-il jugé suffisant notamment par rapport aux entreprises?
- 6) Dans quelle mesure le Conseil communal surveille le respect des principes ou des normes/standards "zero carbon" et "low carbon" et par quels moyens garantit-il leur respect?

Steiert Thierry, Syndic. Ces questions méritent une analyse approfondie et nous y répondrons ultérieurement.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 18 de Mme Cécile Thiémard (DC/vl) relative aux déjections canines dans les espaces publics dévolus à la détente des familles

Thiémard Cécile (DC/vl). Question d'hygiène: est-ce bien que le gazon du Domino, où les chiens font leurs besoins très tôt le matin, est le même que le gazon où piquent-niquent des familles avec bébés l'après-midi? Je demande d'y réfléchir car plusieurs personnes m'ont contactée cet été à ce sujet. Il faudrait que la situation soit plus claire. D'où mes suggestions:

- Réserver un espace pour les chiens avec un panneau indicatif (chiens autorisés) et un panneau indicatif pour les espaces "famille", dûment posé.
- Ou alors prévoir une autre variante qui serait la suivante: la promenade des chiens dans la forêt de Saint-Jean pour les propriétaires de chien du quartier de Pérolles et un panneau indiquant "interdiction aux chiens sur le gazon du Domino", de la sorte "réservé aux enfants et aux familles".

Précision: j'aime les chiens. J'ai même un excellent souvenir des chiens de mon enfance: un gros Saint-Bernard et une belle chienne berger allemand.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. La question de Mme C. Thiémond, que je découvre avec vous, renvoie en grande partie aux problématiques relatives au règlement général de police de la Ville de Fribourg (ci-après: règlement général de police) et au cadre législatif cantonal, ainsi qu'à des éléments d'aménagement. Je vais y répondre, ou en tout cas tenter d'y répondre, sous l'angle du règlement général de police.

Nous avons déjà eu de nombreuses interventions sur le même thème notamment des Conseillers généraux MM. Rêzan Zehrê et Oliver Collaud. La dernière en date de Mme Marina Flores remonte au 30 avril 2012. D'une manière générale, elle portait sur le même sujet et se référait à la présence de déjections canines dans les lieux fréquentés du domaine public (espaces verts, parcs, pelouses notamment dans le quartier de l'Auge, au chemin de la Patinoire, du côté Sarine etc.). Or, l'article 37, alinéa 1 de la loi sur la détention des chiens (LDCh) prévoit expressément que *le détenteur ou la détentrice empêche son chien de salir le domaine public et de souiller les cultures et les pâturages. Il lui incombe de ramasser les déjections de son animal.* Les articles 15 et 16, alinéa 3, du règlement général de police contiennent des prescriptions similaires. Au vu de ce qui précède, il ne fait nul doute que tous les propriétaires de chiens sont pleinement conscients du comportement qu'ils sont tenus d'adopter lors de déjections canines. Si la majorité des propriétaires respectent cette obligation, il est malheureusement inévitable que certaines personnes peu consciencieuses ne ramassent pas tout ou ne ramassent pas systématiquement les crottes de leur animal, à fortiori dans les espaces verts. Ces comportements ne résultent donc pas d'un manque d'information mais bien d'un manque de savoir-vivre.

Conformément aux articles 15, 16 et 42 du règlement général de police, les détenteurs de chiens qui ne respectent pas l'obligation de ramasser les déjections de leur animal sont systématiquement sanctionnés par la Police locale. Par voie d'ordonnance pénale, les auteurs d'infractions peuvent se voir infliger une amende allant de 20 à 1'000 francs en fonction des cas. La connaissance des dispositions légales, en l'occurrence de la LDCh, ainsi que son règlement d'application, fait partie de l'instruction dispensée lors des cours de sensibilisation et d'éducation canine auxquels les détenteurs sont astreints par la loi. La législation en vigueur est donc censée être parfaitement connue des intéressés. Il en est de même sur le territoire communal (voir art. 15 et suivants du règlement général de police).

En ce qui concerne les panneaux indicatifs, il a été en effet constaté que la signalisation relative aux chiens, notamment celle visant à interdire leur présence dans certains endroits, ce que vous suggérez, par exemple, à proximité de places de jeu, sur la place du Domino, sur les parcours de sport, aux abords des écoles, sont de nature à porter à confusion. Il en résulte souvent des quiproquos, des interprétations ou des discussions sans fin entre les différents intéressés, ce qui n'est finalement pas satisfaisant. Dès lors que l'obligation de ramasser les déjections canines est applicable sur l'ensemble

du territoire communal, sa signalisation au moyen d'une forêt de panneaux s'avère, à mon avis et au vu de la pratique, totalement inutile. En outre, comment contraindre les gens à aller sur un itinéraire précis avec leur chien? En l'état, je ne vois pas comment on pourrait les y contraindre. Voilà ce que je pouvais vous dire, Mme C. Thiémard, à chaud sur cette question.

Thiémard Cécile (DC/vl). Je vous remercie de votre réponse exhaustive.

- n° 19 de M. Jean-Noël Gex (PLR) relative à la remise en eau de la fontaine du Sauvage et des W-C y attenants

Gex Jean-Noël (PLR). Vous savez que j'aime l'eau. J'aimerais juste savoir quand est-ce que la fontaine du Sauvage va être remise en eau, ainsi que les W-C y attenants? Ils sont privés d'eau depuis de nombreux mois. On voit pas mal de gens passer. Il y a des séances de chantier mais toujours rien ne se passe. Alors, effectivement, je pense ce serait un plus pour la Vieille-Ville que ces W-C soient remis en fonction et que l'eau coule à la fontaine du Sauvage.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. Je sais que la fontaine du Sauvage a un problème d'ordre de génie civil. C'est une question dont nous sommes informés. Le Service du génie civil a établi un programme complet pour s'occuper des fontaines en ville de Fribourg. Les travaux commenceront par les questions de génie civil et se poursuivront par la rénovation selon une planification qui s'étendra sur plusieurs années. Quant aux WC, j'ai découvert leur état ce matin en montant en ville. Je n'ai pas encore eu l'occasion de poser la question aux personnes responsables. Je le ferai et vous donnerai une réponse ultérieurement.

Gex Jean-Noël (PLR). Merci de votre réponse. Je souhaiterais qu'à l'avenir de telles questions puissent être traitées lors des séances de la Commission de l'édilité, pour que l'on puisse simplifier les séances du Conseil général.

- n° 20 de M. François Miche (PS) relative au lien professionnel qui relie un Conseiller communal au site Internet de son entreprise

Miche François (PS). J'avais préparé une intervention au sujet de la transparence et, au vu des débats, il y a pas mal de réflexions qui m'éblouissent. Il y a eu en fait la réponse de M. le Syndic qui nous expliquait qu'il fallait faire preuve de bon sens et celle de M. A. Sacerdoti qui nous expliquait qu'il fallait plus de contrôle. Par contre, il y a quelque chose qui m'intriguait, c'était la question de la transparence concernant nos édiles. Durant cette soirée, je suis tombé sur une pépite. Celle-ci n'est pas vraiment éblouissante, elle est plutôt fade. En effet, il me semble qu'un de nos édiles n'a pas tranché les liens qui le lient à son entreprise. Je suis un peu surpris, parce que le verdict du peuple a été clair le 28 février de cette année, à savoir que le peuple a élu son nouveau Conseil communal. Par conséquent, je pars du principe que notre nouveau Conseil communal se doit d'être un exemple et qu'au niveau de la transparence il se doit d'être le nec plus ultra. Quand je suis tombé sur le site de l'entreprise de ce Conseiller communal - que j'apprécie au demeurant-, je suis tombé sur des choses qui m'ont surpris. Il se présente en tant de Directeur et nous explique le programme de son entreprise, à savoir: "*Nous vous proposons du lobbying auprès des institutions privées et publiques. Cet accompagnement est avant tout destiné au conseil d'administration d'une entreprise face à ces parties prenantes principales que sont les actionnaires, les médias ou les autorités publiques*". Et quand je regarde les liens concer-

nant cette entreprise-là, il y a quelque chose qui m'embête: adresse, n° de natel, référence concernant son parti et autres et je tombe toujours sur la même personne. Je suis mal à l'aise et je souhaiterais que l'on m'éclaire car je trouve que c'est assez important. La transparence, c'est essentiel.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. J'en ai informé le Conseil communal, en l'occurrence en changeant mes fonctions. Il faudra que je vérifie si c'est le cas. C'est bien de moi dont vous parlez? D'accord, merci. Parce qu'en effet, j'ai informé le Conseil communal en prenant mes fonctions qu'il me faudrait un petit peu de temps pour la radiation au Registre commerce et le transfert des informations. En l'occurrence, je n'ai pas revérifié. C'est une erreur de ma part et j'irai vérifier personnellement sur le site Internet de la société concernée si les modifications ont été apportées. Apparemment, ce n'est pas le cas. Toutes mes excuses, le cas échéant, je ferai ce qu'il se doit.

Miche François (PS). Je tiens à féliciter notre édile pour sa bravoure. Cela ne doit pas être facile mais je voulais jouer franco et il a répondu franco. Malheureusement, il y aura pas mal de choses à remanier au niveau du site parce que rien n'a été fait. Je lui fais confiance parce que je me dis qu'avec lui tout avance.

- n° 21 de M. Claudio Rugo (--) relative au salaire du Directeur de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA

Rugo Claudio (--) . J'ai deux nouvelles à vous dire, une bonne et une mauvaise... Ou plutôt, excusez mon interpellation, j'ai une version longue et une version courte d'une même question; laquelle choisissez-vous M. le Président?

Le Président. La version courte.

Rugo Claudio (--) . Je serai donc concis. De peur de froisser la susceptibilité managériale: X milliers de francs et Y milliers de francs est-ce une de mes affabulations? Auquel cas, je serais prêt à consulter mon psy. J'ai présenté dans mon argumentation des chiffres précis à l'appui en séance du 4 juillet 2016, qui ont été contestés par M. le Conseiller Laurent Dietrich (cf. procès-verbal n° 3, p. 164). Est-ce que le Conseil communal maintient que ces derniers étaient erronés? Ou se rétracte-t-il?

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. M. C. Rugo, je vous remercie pour votre question. J'ai eu l'occasion de vous répondre, en l'occurrence, par e-mail pas plus tard que cette semaine. Vous avez évoqué des chiffres dans votre e-mail qui étaient identiques à ce que j'avais présenté lors de la séance d'information destinée aux Conseillers généraux. En l'occurrence, de mémoire: 170'000 francs pour la période 2016 et 225'000 francs pour les années suivantes. Je rappelle que ces informations vous ont été livrées sous le couvert de la confidentialité et vous prie de respecter cette clause.

Rugo Claudio (--) . Je vous repose la question, M. le Président. Satisfaction longue ou satisfaction courte?

Le Président. La courte, M. C. Rugo.

Rugo Claudio (--). Pour ma part, j'ai gardé la confidentialité aujourd'hui en disant X et Y. Je remercie le Conseil communal pour sa réponse concise aussi. J'évite in extremis la consultation. Le Conseil d'administration de Bluefactory a-t-il siégé dans la nuit du 14 au 15 juin 2016? C'était la deuxième question que je n'ose poser de peur d'utiliser les deniers publics à mauvais escient. Je précise que ni la Direction de Bluefactory ni notre Conseil communal n'ont voulu présenter le "slide", preuve irréfutable s'il en est. Je n'en ferai pas une affaire d'état et, sur ce sujet, j'en ai presque.... Ah encore une chose.... je demanderai une attention particulière aux nouveaux membres du Conseil d'administration de Bluefactory, il me semble que les augmentations salariales des collaborateurs, Directeur inclus, relèvent de leur ressort!

C. Autre intervention

- n°1 de M. Guy-Noël Jelk (PS) relative à l'ouverture des Bains de la Motta durant les trois premières semaines de septembre

Jelk Guy-Noël (PS). J'aimerais demander au Conseil communal de soutenir la proposition suivante:

Depuis quelques années, nous assistons à des mois de septembre de plus en plus chauds et ensoleillés. Rappelez-vous de celui de 2014, de l'année passée et celui que nous avons vécu cette année. Est-ce que le Conseil communal pourrait, en utilisant toute la force de persuasion qu'on lui connaît, transmettre ma demande à qui de droit et ce, pour les années à venir, de laisser ouvert systématiquement les Bains de la Motta les trois premières semaines du mois de septembre. Les nombreux utilisateurs vous en seraient fort reconnaissants; ceux-ci furent très nombreux en ce mois de septembre (précision donnée par le Chef du Service des sports dans "La Liberté" du 12 septembre 2016). Je vous serais reconnaissant de soutenir et de relayer ma demande.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur des Sports. Votre question ne relève pas de la compétence du Conseil communal, dans la mesure où vous devriez l'adresser au Conseil d'administration de la société des Bains de la Motta. La question soulevée par rapport à la prolongation de l'ouverture de la piscine est certes intéressante et elle m'interpelle. Vraiment, je vous encourage à écrire à la société des Bains de la Motta. Par contre, en tant que Président du Conseil d'administration, si cette question est enregistrée, je m'engage à la faire mettre à l'ordre du jour et y apporter un débat. Dès que le Conseil aura tranché, nous verrons par quel canal nous communiquerons cette réponse. Mais, dans un premier temps, je vous enjoins d'écrire cette question à la société des Bains de la Motta.

Jelk Guy-Noël (PS). A entendre la réponse du Conseil communal, j'ai l'impression qu'il y a une possibilité. Aussi suis-je très satisfait et je vais à qui de droit adresser ma proposition. Vu que vous allez pouvoir peut-être nous soutenir dans cette demande, j'en serais fort aise.

La séance est levée à 22.39 heures.

Fribourg, le 10 octobre 2016
NDC/nm/ib

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

La Secrétaire de Ville adjointe:

Christophe GILLER

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI

Annexes mentionnées.